

Joseph Barou

Sous la bannière

des

Ouvriers réunis de Montbrison

histoire de la mutuelle n° 94

(1882-1998)

Préface de Claude Latta

Village de Forez - Loire Action Mutualiste

1998

En hommage aux anciens mutualistes
membres des **Ouvriers réunis** de Montbrison
pour le travail qu'ils ont accompli
afin de bâtir un monde plus solidaire.

Préface

Les *Ouvriers réunis* de Montbrison, la Mutualité française et la pratique de la démocratie et de la solidarité

Joseph Barou nous propose une histoire de la mutuelle montbrisonnaise *Les Ouvriers réunis* : ce nom plus que séculaire – la société a été fondée en 1882 - va d'ailleurs disparaître puisque les mutuelles de la Loire fusionnent progressivement pour être plus fortes et aussi pour s'adapter à de nouvelles règles établies dans le cadre de l'Union européenne. C'était donc bien le moment d'en faire l'histoire en utilisant les riches archives de cette mutuelle.

Cette histoire appartient naturellement à l'histoire locale. Mais elle a aussi un intérêt plus large car elle s'intègre dans la longue histoire du mouvement ouvrier français et de sa tradition de solidarité dans l'histoire de la mutualité, riche d'événements parfois peu étudiés : l'histoire sociale a souvent en effet privilégié l'histoire des conflits sociaux et des luttes politiques auxquelles le mouvement ouvrier a participé. L'étude de Joseph Barou a donc d'abord l'intérêt de la nouveauté et défriche un territoire peu exploré. Elle nous conduit à quelques constatations par lesquelles nous repérons avec intérêt les traces de l'histoire de la mutualité en France¹.

Des traditions anciennes

Une des premières surprises du lecteur sera de constater quelle est l'importance des symboles et la place de la morale dans la vie de la mutuelle fondée à Montbrison en 1882 : l'une des premières décisions de la mutuelle est d'acheter un drap mortuaire et un brancard pour les funérailles des adhérents et à se doter, en 1891, d'une bannière – verte et brodée d'or – qui ressemble à une bannière de confrérie. Il y a là, évidemment, la nécessité d'une visibilité de l'association dans Montbrison : dans la ville de la fin du XIX^e siècle, moins encombrée que celle d'aujourd'hui, on défile beaucoup : processions, fête-Dieu, convois mortuaires, voire défilés syndicaux. Il faut donc indiquer et montrer qui l'on est. Une comparaison est intéressante : dans son livre *Avec les ouvriers de Mazamet*², Rémy Cazals, qui étudie dans cette ville les mouvements sociaux des années 1900-1914, montre l'importance des drapeaux syndicaux dans la mémoire collective.

La mutuelle doit accompagner le convoi funéraire de ses membres décédés. Longue tradition : les premières sociétés de secours mutuels étaient apparues en France à la veille de la Révolution française : elles trouvaient souvent leur origine dans le compagnonnage ou dans des confréries d'origine médiévale : organismes d'entraide qui avaient comme objectif d'assurer des funérailles chrétiennes à leurs adhérents et qui avaient, en somme, étendu leur action à la

¹ L'histoire de la mutualité en France est abordée de manière très neuve dans deux études :

- Michel Dreyfus : *les mutualistes dans le Dictionnaire* dans Michel Dreyfus, Claude Penneret et Nathalie Viel-Depaule [sous la dir. de] : *La part des militants. Biographie et mouvement ouvrier : autour du Maïtron, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Les Editions Ouvrières, 1996.

- Maurice Moissonnier : [*La France Ouvrière*] *des origines à 1871* dans Claude Willard [sous la dir. de] : *La France ouvrière. Histoire de la classe ouvrière et du mouvement ouvrier français*, tome I : *des origines à 1920*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Les Editions Ouvrières, 1995.

² Rémy Cazals : *Avec les ouvriers de Mazamet*, Carcassonne, Clef 89, 1995.

solidarité avec les vivants. Leurs statuts comportent souvent des célébrations religieuses obligatoires, les messes annuelles, la célébration du saint patron de la corporation, la participation aux funérailles des membres décédés, des conditions morales de bonne vie et mœurs.

On retrouve dans les statuts et le fonctionnement de la mutuelle des *Ouvriers réunis* ces rituels et ces exigences morales dont l'oubli est sanctionné par tout un système étonnant de sanctions et d'amendes.

La solidarité de la grève et du malheur

Une mutuelle, c'est d'abord la solidarité de ses adhérents : on paie une cotisation. Si l'on est dans le besoin – maladie ou vieillesse – on bénéficie de cette solidarité. Si l'on est jeune et bien portant on cotise pour les autres... en attendant d'avoir soi-même de besoin de cette solidarité, sans que l'aide fournie soit humiliante. A notre époque du « chacun pour soi », on mesure ce que cette idée a de « moderne » et d'actuel.

L'histoire des mutuelles est, nous l'avons dit, fort ancienne. A partir de la Restauration (1815-1830) et de la monarchie de Juillet (1830-1848), les sociétés de secours mutuels connaissent leur véritable essor. La classe ouvrière française est soumise à une effroyable exploitation. Le travail des enfants est général ; les conditions de travail sont épuisantes et la durée de vie d'un mineur stéphanois est alors de 37 ans ! Les accidents du travail sont nombreux. Les maladies et la vieillesse, souvent accompagnée d'invalidité, expliquent la hantise du placement à l'hospice et d'une mort solitaire et désespérée. Dans le domaine du droit du travail, la loi *Le Chapelier* a créé le délit de *coalition* : la grève est interdite et, de fait, toute forme d'organisation est interdite aux ouvriers alors que la protection sociale est presque inexistante. Les sociétés de secours mutuels remplissent donc alors deux fonctions :

- Une fonction d'assistance : avec les faibles moyens dont elles disposent, les mutuelles s'efforcent de répondre aux besoins sociaux les plus urgents et les plus élémentaires, en particulier la prise en charge, au moins partielle, de la maladie et celle des funérailles.

- Une fonction de revendication, puisqu'aucune autre organisation ne peut le faire : les sociétés de secours mutuels qui se multiplient deviennent alors des "sociétés de résistance" dont le pouvoir politique se méfie de plus en plus, qu'il essaie d'encadrer, de surveiller, voire de réprimer : en juin 1819, les marinières de Roanne font reconnaître leur caisse de secours par le maire de la ville et engagent une action pour améliorer leurs conditions de travail ; en juillet, les autorités font intervenir la troupe et saisir les 1 200 francs qui constituent le "trésor de guerre" de la mutuelle. En 1827, un chef d'atelier de la "fabrique" lyonnaise, Pierre Charnier, obtient l'autorisation de fonder une mutuelle, destinée à promouvoir l'entraide entre les canuts. Les *mutuellistes* lyonnais vont fournir les cadres de la célèbre révolte des canuts de 1831 et être à l'origine de l'un des premiers journaux ouvriers *l'Echo de la Fabrique* (1831-1834)...

La mutualité, une histoire singulière

On constate, en lisant le travail de Joseph Barou que la mutuelle des *Ouvriers réunis* n'a pas cette fonction de revendication qui était celle des sociétés de secours mutuels dans la première moitié du XIX^{ème} siècle et qu'elle n'est pas non plus liée à un syndicat. C'est que l'histoire de la mutualité française est, par rapport à d'autres pays européens, singulière.

La situation s'est nouée entre 1848 et 1852 : la révolution de 1848 avait suscité de grands espoirs : établissement de la commission de Luxembourg chargée d'étudier les problèmes des travailleurs et de proposer des réformes, proclamation du *droit au travail*, limitation de la journée de travail à dix heures à Paris et à onze heures en province. La solution

de la *question sociale* par l'*association* était à l'ordre du jour. Mais le retour des conservateurs au pouvoir, la suppression des ateliers nationaux et surtout l'écrasement dans le sang de l'insurrection ouvrière de juin 1848 détournèrent la classe ouvrière d'un régime dans lequel elle avait cru et qui venait de faire tirer sur elle. Napoléon III, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, mit en place une réforme profonde de la Mutualité qu'évoque Joseph Barou au début de son étude : alors que beaucoup de sociétés de secours mutuels sont supprimées à cause de leurs activités jugées subversives, le second Empire crée les « sociétés approuvées ». Celles-ci bénéficient d'avantages matériels (placement de leurs fonds à la *Caisse des dépôts et consignations* à des taux intéressants, prêts de locaux et de matériels par les communes etc.).

Mais ces sociétés sont désormais étroitement encadrées par le pouvoir : le président est nommé par le chef de l'Etat, en fait par le préfet. Elles n'ont plus de base professionnelle mais sont désormais constituées sur une base territoriale, celle de la commune. Elles sont dirigées par les "notables" - maires, propriétaires, médecins, notaires, etc. – qui cotisent mais ne peuvent bénéficier de leurs prestations alors que les sociétaires qui cotisent et touchent des prestations ne participent pratiquement plus à la gestion. Cette organisation de la « Mutualité impériale » est d'une grande importance :

- Elle permet, comme Joseph Barou nous le montre, l'essor du mouvement mutualiste, régulièrement autorisé : 2 237 sociétés de secours mutuels en France en 1851, 5 139 en 1869. Cet essor continue sous la Troisième République : dans la Loire, il y a en 1884, 72 sociétés de secours mutuels instituées comme établissements publics. La carte des mutuelles³ dans le département de la Loire en 1884 montre aussi l'importance de leur implantation.

- Contrairement à ce qui se passe dans les autres pays d'Europe, les événements et les décisions de 1848-1852 entraînent une véritable séparation entre les deux branches du mouvement social : le mouvement syndical et le mouvement mutualiste se développent séparément. La mutualité conserve naturellement sa fonction de solidarité, qui est sa raison d'être ; elle perd la fonction revendicative que l'Histoire lui avait donnée. Les deux mouvements, mutualiste et syndical, se méfient désormais l'un de l'autre : méfiance qui va se prolonger jusqu'aux années 1950.

Un rôle essentiel dans la cité

Il y avait en 1884 plusieurs associations d'entraide et de secours mutuels à Montbrison : elles n'étaient pas toutes reconnues et avaient parfois une assise très faible. La fondation des Ouvriers réunis de Montbrison est un événement parce qu'il s'agit d'une association plus large qui vise à rassembler l'ensemble des travailleurs – ouvriers, artisans, petits commerçants – qui souhaitent devenir mutualistes : elle comprend dès sa fondation 102 adhérents. Ils sont 474 en 1904.

Joseph Barou montre combien les *Ouvriers réunis* tiennent une place importante dans la cité : assemblées générales, parfois animées, qui jouent pour les adhérents un rôle d'apprentissage de la démocratie, même si les notables tiennent une place importante par rapport aux simples adhérents – ce qui s'explique par l'histoire des origines de la mutualité ; rayonnement qui provoque la naissance d'autres mutuelles dans les communes voisines et, à Montbrison même, la naissance, en 1904, de la *Ruche montbrisonnaise* qui est la filiale féminine des Ouvriers réunis ; scission de 1907, provoquée par les luttes religieuses du début du siècle avec la création de l'*Union montbrisonnaise*, les *Ouvriers réunis* se situant alors, de fait, dans le camp *laïque* ; il ne faut pas non plus oublier l'importance des fêtes, congrès, réunions, anniversaires, qui sont des moments forts de convivialité.

³ Cf. ci-dessous p. 10.

Les *Ouvriers réunis* ont donc joué un rôle important de *socialisation* de leurs adhérents et aussi un rôle d'apprentissage de la démocratie : si l'on se dispute dans une assemblée générale, on y apprend au moins que la décision ne va pas sans débat. Madeleine Rebérioux, historienne des mouvements sociaux, écrit en parlant des sociétés de secours mutuels : "Ces formes d'organisation [...] ont permis aux ouvriers d'apprendre ce que signifie organiser, prendre des décisions et les faire appliquer, convaincre, tenir une comptabilité"⁴. Elle ajoute aussi qu'avant tout, "ils ont appris la solidarité"⁵.

La pratique de la solidarité

La mutuelle des *Ouvriers réunis* a joué le rôle social qu'elle s'était fixé : elle a su inventer des formes de solidarité et d'assistance qui, parce qu'elles ont réussi nous paraissent parfois aller de soi : le versement des premières retraites – modestes - versées à partir de 1903 : il n'y a pas alors en France de retraites ouvrières, versement d'indemnités journalières, d'honoraires de médecins et de dépenses pharmaceutiques. La mutuelle traite même directement avec les médecins montbrisonnais pour fixer le montant des honoraires : ce sont, avant l'heure, les problèmes de la Sécurité sociale d'aujourd'hui...

L'institution de la Sécurité sociale – fondée elle aussi le principe de la solidarité - n'a pas fait, au contraire, disparaître les mutuelles qui ont su trouver de nouveaux rôles. Dans la Loire, celles-ci, aujourd'hui, se regroupent : nostalgie, certes, de ces noms anciens de mutuelles qui disparaissent - mais continueront d'exister dans une structure plus large – et qui se penchent sur leur passé...

L'œuvre d'un historien

Les *Ouvriers réunis* de Montbrison ont trouvé leur historien. Ils n'ont pas eu à chercher très loin puisque Joseph Barou est depuis 1991 leur secrétaire. Militant engagé dans le mouvement social – il a aussi été le secrétaire et l'un des fondateurs du *Centre Social de Montbrison* –, Joseph Barou, professeur des écoles, est un historien reconnu. Membre de la Diana, rédacteur en chef de la revue *Village de Forez*, auteur de nombreux travaux historiques, Joseph Barou a obtenu, en 1992 le Prix de la Société Française d'Histoire des Hôpitaux pour son travail magistral sur les *enfants abandonnés en Forez aux XVIII^e et XIX^e siècles*. L'historien a su trouver et interpréter les documents que cent vingt ans d'activité des *Ouvriers réunis* avaient laissés. Le militant mutualiste a su comprendre de l'intérieur les problèmes de l'union et de la solidarité.

Solidarité : c'est le maître mot de l'histoire de la mutualité. C'est aussi, par les valeurs qu'il incarne, l'un des plus beaux mots de la langue française.

Claude Latta
docteur en histoire

⁴ Cité par Maurice Moissonnier, *La France ouvrière*, op. cit., t. I, p. 84.

⁵ Ibidem.

Présentation

Un Français sur deux est adhérent à une mutuelle et chacun reconnaît l'utilité des divers groupements mutualistes. En revanche le rôle des sociétés mutuelles locales et leur histoire sont souvent méconnus. Ces humbles organisations implantées au niveau de la ville, du bourg, voire même d'un village, ont souvent précédé le syndicalisme. Animées grâce au dévouement de générations de militants, elles ont grandement contribué à la promotion du mouvement ouvrier. Ces cellules de base, démocratiques et parfois encore assez vivantes, forment un réseau couvrant l'ensemble du pays. Elles gardent une place de choix dans le mouvement mutualiste même si de profondes mutations sont en cours.

En effet, la construction de l'Europe et de nouveaux comportements imposent des regroupements importants, et bientôt il n'y aura plus de mutuelles locales telles qu'elles existent encore mais seulement des sections locales et des correspondants. Nous avons rassemblé ici quelques notes sur l'origine et l'histoire des sociétés mutualistes du Montbrisonnais et de la mutuelle n° 94 dite des *Ouvriers réunis* de Montbrison espérant donner au lecteur l'envie de mieux les découvrir à travers leurs activités d'hier et d'aujourd'hui.

1 - Les débuts de la mutualité

De la confrérie à la société d'entraide fraternelle

Déjà, sous l'Ancien Régime, des sociétés *d'entraide fraternelle* constituées sur la base de la corporation fonctionnent, souvent en liaison avec les anciennes confréries. Ces associations se multiplient sous le Premier Empire et la Restauration. Il s'agit pour les adhérents de créer avec leurs cotisations un fonds de réserve pour venir en aide au travailleur malade ou blessé. Un droit d'entrée - parfois assez élevé - est exigé.

L'Etat tolère ces organisations qui luttent contre la misère mais il les surveille étroitement. Elles contreviennent en effet directement à l'article deux de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791 qui stipule que :

Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers compagnons d'un art quelconque ne pourront lorsqu'ils se trouvent ensemble, se nommer ni président, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs...

Cette loi interdit donc aux travailleurs toute forme de coalition et on comprend bien, qu'en cas de conflit, la société d'entraide peut facilement devenir un organisme de résistance distribuant des subsides aux grévistes. Nous voyons, par exemple, la place importante tenue par les caisses de secours mutuels lors des mouvements qui agitent les canuts lyonnais et les passementiers stéphanois de 1831 à 1834⁶.

Proudhon et le "mutuellisme"

Le penseur libertaire Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865)⁷ va découvrir dans le "mutuellisme" une solution aux graves problèmes économiques et sociaux de son époque, celle de la révolution industrielle qui génère tout un prolétariat urbain avec son cortège de misères et d'injustices. Pour lui, le mutuellisme est *la synthèse des idées de propriété et de communauté*, une sorte de contrat social par lequel des travailleurs se garantissent volontairement des services réciproques : assurances mutuelles, secours mutuels et même enseignement mutuel...

⁶ Cf. P. Héritier, T. Bonnevalle, J. Ion et C. Saint-Sernin, *150 ans de luttes ouvrières dans le bassin stéphanois*, p. 18-21.

⁷ Pierre-Joseph Proudhon, né à Besançon le 15 janvier 1809, théoricien socialiste français. Pour sa biographie cf. : Albert Samuel, *Le Socialisme*, éd. Chronique Sociale, Lyon, 1981, p. 123-127.

1852 : l'essor des sociétés mutualistes

Après le coup d'Etat du Prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, beaucoup de sociétés de secours mutuels sont supprimées. Pourtant le nouveau pouvoir ne tarde pas à autoriser leur renaissance, sous une nouvelle forme strictement réglementée.

Le décret du 26 mars 1852 précise notamment :

art. 1 : *Une société de secours mutuels sera créée par les soins du maire et du curé dans chacune des communes où l'utilité en aura été reconnue.*

art. 3 : *Le bureau de chaque société sera nommé par le Président de la République.*

Les mutuelles ne peuvent verser à leurs adhérents que des pensions de retraite et non des secours en cas de chômage. Précaution supplémentaire, elles doivent obligatoirement comprendre, à côté des travailleurs qui sont membres "participants", des membres dits "honoraires", c'est-à-dire des notables, gens aisés appartenant souvent aux professions libérales, qui paient une cotisation mais ne reçoivent aucune prestation. Ces membres "honoraires" exercent une sorte de tutelle et servent politiquement de contrepoids.

En contrepartie de ces obligations les sociétés reconnues par les pouvoirs publics bénéficient d'un local gratuit et d'une subvention de l'Etat. Ces dispositions font que sous le Second Empire le nombre des sociétés de secours mutuels triple :

en 1851 : 2 237 sociétés groupent 255 472 membres

en 1869 : 5 139 sociétés groupent 794 473 membres⁸.

Environ les deux tiers d'entre elles sont reconnues officiellement : 4 398 sur 6 139 recensées en 1869.

2 - La mutualité dans le département de la Loire au XIX^e siècle

Les premières sociétés locales

Le département de la Loire, aujourd'hui un de ceux où la mutualité est la plus forte, participe au mouvement général. Les premières sociétés officiellement autorisées apparaissent dans le Roannais et les monts du Lyonnais.

Il s'agit de la Société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Roanne autorisée en 1852, le 22 décembre, de celle des *Ouvriers réunis* de Chirassimont le 16 juillet 1853, des *Chapeliers* de Chazelles-sur-Lyon le 27 avril 1854, de *Saint-François-Xavier* de Charlieu le 31 juillet 1854. Suivent les *Ouvriers machinistes* de Saint-Etienne (6 juillet 1855) et les *Anciens militaires* de Panissières le 1^{er} octobre 1856.

Quelques-unes de ces mutuelles existent encore aujourd'hui avec, parfois, une modification de l'appellation. Ainsi les *Ouvriers réunis de Roanne* sont devenus l'*Union Roannaise* (n° 7) et la mutuelle de Saint-François-Xavier s'appelle l'*Entente mutualiste de Charlieu* (n° 10). D'autres existaient encore il y a une quinzaine d'années : *Ouvriers réunis de Chirassimont* (n° 8), *Ouvriers chapeliers* de Chazelles-sur-Lyon (n° 9), *Mécaniciens et machinistes de l'arrondissement de Saint-Etienne* (n° 11), *Anciens militaires* de Panissières (n° 13).

⁸ cf. Jean Bron, *Histoire du mouvement ouvrier français*, tome I, Editions sociales, 1968, p. 184.

Des origines très diverses

La variété des appellations donne quelques indications sur l'origine de ces sociétés de secours mutuels. Dans la région stéphanoise, populeuse et industrialisée, les groupements strictement professionnelles abondent : ouvriers machinistes (Saint-Etienne), ouvriers mineurs (Sorbières, Lorette), rubaniers et veloutiers (Saint-Etienne), teinturiers (Saint-Etienne), charpentiers, perruquiers coiffeurs, employés quincailliers... Il y a aussi plusieurs mutuelles départementales regroupant les médecins, les instituteurs communaux, les piqueurs et cantonniers...

Des noms tels que *Solidarité humanitaire* (ouvriers mineurs de Lorette) ou *Assistance fraternelle* (Saint-Etienne) dénotent l'influence du socialisme naissant alors que des noms religieux rappellent le rôle de l'Eglise catholique : *Sociétés de Saint-François-Xavier* (Charlieu), *de Saint-Mathieu* (Montagny), *de Notre-Dame* (Lay), *de Saint-Vincent-de-Paul* (Fourneaux).

Dans le Roannais la plupart des mutuelles locales sont interprofessionnelles car elles sont implantées dans de petites bourgades. *Ouvriers réunis*, *Habitants réunis*, *Union fraternelle*, *Tout corps d'état* regroupent alors les mutualistes de toutes les professions. Partout, les *Anciens militaires*, *Sauveteurs-médailleurs*, *Sapeurs-pompier* et autres *Vétérans* aiment à se retrouver.

La situation en 1884

En 1884, il existe, dans le département de la Loire, 72 sociétés de secours mutuels instituées comme établissements publics⁹. Elles ont des effectifs très variables et sont inégalement réparties. Trente-deux sont dans l'arrondissement de Saint-Etienne, presque toutes concentrées dans les villes du bassin houiller ; vingt-six concernent une vingtaine de localités du Roannais ; quatorze seulement figurent dans le Montbrisonnais resté très rural.

Les monts du Lyonnais, animés par le tissage et la chapellerie, sont bien représentés : trois sociétés à Chazelles-sur-Lyon, trois à Panissières, une à Montchal, une à Cottance. Les monts du Forez, en revanche, n'ont aucun groupement mutuel si l'on excepte Saint-Bonnet-le-Château, petite ville industrielle qui compte des armuriers et des serruriers.

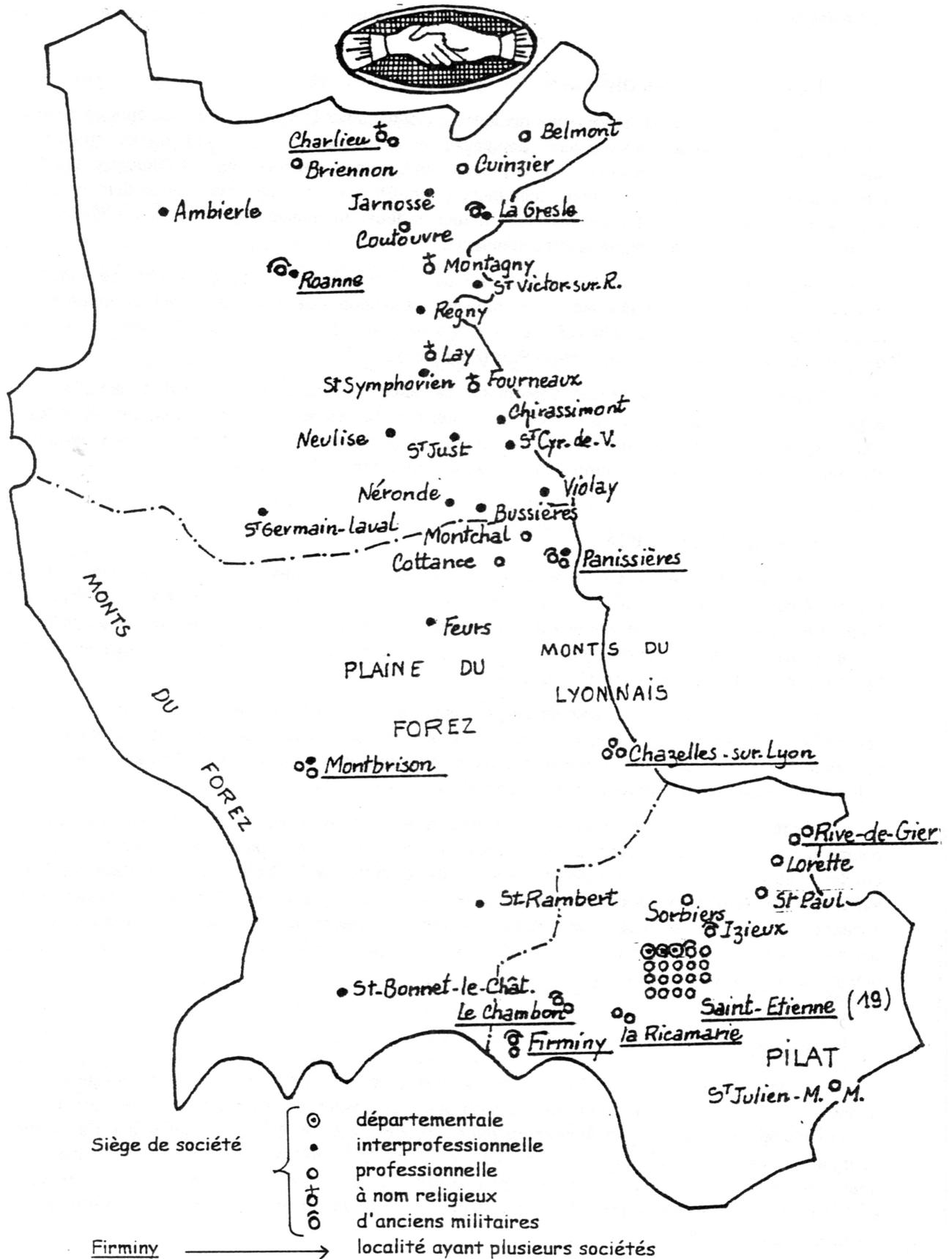
Cette répartition nous confirme que le mouvement mutualiste est né dans les villes et les gros bourgs parmi les ouvriers d'usine et les artisans et qu'il se développe parallèlement au syndicalisme ouvrier. Les valeurs qu'il porte, solidarité, responsabilité, démocratie lui dénotent un certain cousinage avec les idées de gauche. Dès lors, il n'est pas étonnant qu'il soit, à la fin du XIX^e siècle, pratiquement absent des zones rurales du département. Les habitants des monts du Forez qui sont, en majorité, des petits propriétaires votent, on le sait, à droite. La plaine, pays de fermage, est plus ouverte mais les ouvriers agricoles sont inorganisés.

Montbrison

A Montbrison, en janvier 1851, quatre sociétés de secours mutuels possèdent près de 2 000 F déposés à la *Caisse d'épargne* de la ville. Ce n'est pas là un hasard ; les *Caisses d'épargne* sont alors en plein développement, vivement encouragées par les pouvoirs publics. Il s'agit, en incitant le travailleur à épargner pour prévoir le lendemain, de résoudre en partie les problèmes sociaux. On fait d'une pierre deux coups puisque des capitaux - précieux pour le système capitaliste - sont collectés et que la misère et les troubles qu'elle peut entraîner sont combattus. Nous n'avons pas le nom de ces quatre mutuelles qui ne sont pas officiellement reconnues.

⁹ *Annuaire du département de la Loire*, année 1884.

Les sociétés de secours mutuels de la Loire en 1884



Il y a d'ailleurs beaucoup d'autres associations d'entraide, parfois minuscules. Ainsi les chiffonniers de Montbrison, les "patères" comme on les nomme dans le parler populaire du Forez, forment, eux aussi, une très modeste société qui dépose une petite somme au bureau de police de la ville afin de fournir des secours aux sociétaires malades. En décembre 1882, les fonds de cette petite mutuelle s'élèvent à 13 F. Ils sont utilisés pour contribuer aux frais d'inhumation d'un pauvre diable, le nommé *Georges Cyprien*, crocheteur et *enfant de l'hôpital de Montbrison*, mort subitement le 8 décembre 1852¹⁰.

Depuis 1850 existe dans la ville un groupement professionnel, la *Société des horticulteurs*. Il rassemble les jardiniers de la ville sans avoir, évidemment, le prestige et l'ancienneté de la *Société d'agriculture de Montbrison*, cercle fréquenté par les grands propriétaires fonciers du Forez. La Société des horticulteurs va constituer progressivement une société de secours mutuels qui sera reconnue officiellement le 30 avril 1864 sous le nom de *Société de secours mutuels dite des horticulteurs* ou encore *des jardiniers*. C'est alors, pour le département de la Loire, le seul exemple d'une mutuelle issue d'une profession agricole.

En 1884 la Société des horticulteurs a une centaine d'adhérents qui paient une cotisation annuelle de 3 F. Elle a le même président que sa filiale la mutuelle des horticulteurs : Henri Dupuy, officier d'académie. Henri Dupuy deviendra par la suite vice-président et bienfaiteur de la société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Montbrison ce qui laisse penser que la *Société des horticulteurs* avait disparu comme mutuelle avant la Grande Guerre. Henri Dupuy meurt le 21 mai 1914.

Le corps des sapeurs-pompiers de Montbrison constitue à son tour sa société de secours mutuels qui est officiellement autorisée le 25 décembre 1865. Cette mutuelle, la trente-sixième du département, a un effectif réduit. Elle va cependant subsister plus d'un siècle, jusqu'en 1971. Elle compte alors seulement une demi-douzaine de membres, anciens pompiers ou veuves de pompiers, qui sont alors intégrés aux *Ouvriers réunis* de Montbrison.

3 - Fondation des *Ouvriers réunis* de Montbrison (1882)

Les *Ouvriers réunis*

Il faut attendre l'année 1882 pour que se constitue à Montbrison une association plus large ayant vocation à rassembler l'ensemble des travailleurs souhaitant devenir mutualistes. Au cours de cette année-là, un groupe d'artisans et de commerçants montbrisonnais tient plusieurs réunions préparatoires en vue de constituer une société de secours mutuels. Des statuts sont déjà élaborés et l'autorisation préfectorale obtenue (le 25 septembre 1882) quand Jean-Marie Laurand, négociant, président provisoire, convoque la première assemblée générale, le 15 octobre 1882, salle de la Chevalerie de la mairie de Montbrison.

Sur les 102 membres actifs déjà inscrits, 63 assistent à cette assemblée constitutive. Les statuts sont adoptés et l'association prend le nom de *Société de secours mutuels des Ouvriers réunis de Montbrison* bien qu'aucun ouvrier ne figure dans le premier bureau. En effet il faut prendre le mot *ouvrier* dans son acception large de *personne qui travaille*, quelle que soit sa profession.

Georges Levet, député de la Loire, est élu président ; Amédée Huguët, imprimeur, vice-président ; Jean-Marie Laurand, négociant, trésorier ; Jean Barret, légiste, secrétaire. Les administrateurs, traditionnellement appelés syndics, sont MM. Roux, chapelier ; Gaingard, bottier ; Rival, menuisier ; Beluche, photographe ; Banchet, typographe¹¹.

¹⁰ *Journal de Montbrison*, n°1287, du 9 décembre 1852.

¹¹ André Thivillier, articles publiés dans *La Tribune-Le Progrès*, novembre et décembre 1959, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la société.

La composition de ce premier bureau est assez révélatrice. D'emblée la nouvelle mutuelle se place sous le patronage d'un important notable de la ville, Georges Levet. Ce polytechnicien ingénieur des mines, est le fils d'Henry Levet qui avait été, pendant la révolution de 1848, préfet provisoire et député. C'est un républicain sincère mais modéré. On pourrait dire aujourd'hui qu'il appartenait au centre gauche. Il sera maire de Montbrison de 1876 à 1879 et de 1882 à 1884 et assurera plusieurs mandats comme député¹². Des artisans et commerçants ayant pignon sur rue forment l'essentiel du bureau.

Pour être *membre participant* il faut avoir au moins 18 ans et ne pas dépasser 45 ans, être d'une *parfaite probité* et payer une cotisation de 1 F par mois. Rappelons que le salaire journalier moyen d'un ouvrier est alors voisin de 4 F. En cas de maladie ou d'accident le remboursement des frais médicaux est assuré ainsi qu'une indemnité journalière de 1 F. Lors du décès d'un sociétaire, la société verse 40 F pour frais funéraires et les autres sociétaires sont tenus d'assister en corps aux funérailles.

Quant aux *membres honoraires*, qui appartiennent surtout aux professions libérales, ils paient une forte cotisation mais n'en retirent aucun avantage particulier si ce n'est l'honneur d'avoir une délégation de mutualistes présents à leurs obsèques. Ces *honoraires* font un geste de solidarité et servent de caution politique.

Des symboles de la vie associative : drap mortuaire et bannière

Cette question des obsèques revêt d'ailleurs une importance primordiale aux yeux des mutualistes de l'époque qui, en cela, reprennent la tradition des anciennes confréries. Il y a là un grand souci de dignité et la volonté de former non pas une vague association mais une vraie communauté. Pour cela il faut des signes, des symboles. L'insigne, le drap mortuaire, la bannière en sont quelques-uns.

La première décision du bureau consiste à adopter, le 12 novembre 1882, l'insigne qui sera celui de la société. Il s'agit de *deux mains qui se serrent, modèle n°2 du catalogue de la maison Chauvet de Paris*. Il coûte 1,50 F et son port est obligatoire pour les membres, sous peine d'amende, chaque fois que la société se réunit. On pourrait croire qu'il s'agit de futilité. Il n'en est rien. Il y a un vrai souci de promotion et d'éducation. Le mutualiste doit être fier de porter une marque de son appartenance à sa société et l'insigne est là pour lui rappeler ses droits et, surtout, ses devoirs.

Ensuite, dès le 8 avril 1883, le bureau organise une loterie pour acheter un drap mortuaire et un brancard, autre initiative qui nous paraît aujourd'hui curieuse ! Pourtant elle s'explique bien. Les sociétaires entrent alors dans leur mutuelle pour toute la vie et il convient que leurs funérailles soient célébrées dignement. Trois mille billets à 0,50 F sont mis en vente car rien ne doit être distrait du produit des cotisations des adhérents ! C'est la *Maison Bret*, 11, rue François-Dauphin, à Lyon, qui se charge de la confection du drap, une superbe pièce de tissu noir brodé d'argent avec un double galon.

¹² Cf. Claude Latta, *Histoire de Montbrison*, éd. Horvath, 1994.

Le drap mortuaire des *Ouvriers Réunis*

Inscription sur les deux faces :

<i>"Société de secours mutuels ouvriers réunis de Montbrison"</i>	196 F
<i>98 lettres de 0,07 m à 2 F l'une</i>	147 F
<i>21 mètres de galon argent fin de 0,06 m à 7 F le m</i>	160 F
<i>4 palmes à 40 F l'une</i>	50 F
<i>2 mains à 25 F l'une</i>	46 F
<i>11,5 m de franges, mi fin de 0,05 à 0,06 m à 4 F le mètre</i>	32 F
<i>4 glands à 8 F pièce</i>	10 F
<i>doublure</i>	25 F ³
<i>montage</i>	

Si l'on ajoute la caisse, non vernie, la facture s'élève à la coquette somme de 676 F. Bien que la *Maison Bret* accorde une remise de 26 F, cela représente encore le salaire de six mois d'un ouvrier !

La société confie ensuite à l'un de ses membres, Pierre Rival, maître menuisier, la fabrication du brancard : *Il sera pliant, les bras en bois de frêne, sans noeuds ni bois découpés et les pieds en bois de noyer, et ce d'après le modèle du brancard de la société des menuisiers mais moins lourd s'il est possible, avec peinture-vernis noire et filets blancs... Il en coûtera encore 110 F⁴.*

Il reste à se doter d'une bannière. Ce sera chose faite en 1891, grâce à une souscription et à un don de 100 F effectué par Mme Bayle, née Bouchet. Verte et brodée d'or, cette somptueuse - et très lourde - enseigne ressemble tout à fait à une bannière de confrérie. L'insigne de la société et l'écusson de la ville remplacent simplement l'image de saint Vincent, de saint Fiacre ou de saint Isidore. Depuis plusieurs décennies cette bannière ne suit plus les cortèges funèbres mais elle orne encore le local des mutualistes montbrisonnais, rue des Arches, puis rue Tupinerie, enfin rue du Collège.

La Troisième République naissante encourage fortement les organisations mutualistes qui ne sont plus soupçonnées de servir de paravents aux syndicats ouvriers. D'ailleurs en 1898 les syndicats sont reconnus. Il y a alors un grand développement du mouvement mutualiste. En 1889, les sociétés de secours mutuels comptabilisent plus de deux millions de membres¹⁵.

Les premières années : persévérer

Après l'enthousiasme des premiers mois, il faut persévérer. La cotisation est loin d'être insignifiante et le trésorier se plaint perpétuellement de retards pour les versements. Dès juillet 1883, moins d'une année après la fondation, trois membres démissionnent, faute d'avoir payé depuis six mois. En mai 1885, 35 membres, le tiers de l'effectif, doivent plus de trois mois de cotisation. On décide alors que les syndics passeront à domicile pour sommer les mauvais payeurs de se mettre à jour. Mais c'est

¹³ Archives de la société n°94.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Jean Benhamou et Aliette Levecque, *La Mutualité*, P.U.F., Paris, 1983.

une rude tâche pour des administrateurs bénévoles ! A la fin d'octobre, il faut encore adresser une lettre de rappel aux retardataires.

Cependant, dès avril 1883, six mois après la création des *Ouvriers Réunis*, le trésorier a plus de 700 F en caisse et peut verser 500 F sur le livret de caisse d'épargne que possède la société.

De 1882 à 1900, les effectifs de la société restent stationnaires. En 1900, il y a 100 membres participants contre 102 en 1882. Le nombre des membres honoraires est, en revanche, en forte augmentation, ce qui explique l'excellente situation financière : il y a en caisse 7 511,26 F pour le fonctionnement et 27 488,76 pour le fonds des retraites.

Les mutualistes montbrisonnais servent d'exemple : en 1892 se constitue la Société de secours mutuels des *Ouvriers Réunis de Moingt* (n° 152). L'influence de Montbrison est notable à Savigneux, Champdieu, Saint-Paul-d'Uzore, Mornand...

En 1900, le député Georges Levet démissionne et devient président d'honneur. Il est remplacé par le notaire Pierre Dupin¹⁶ qui était vice-président.

Le conseil d'administration en 1900

Levet, député, président d'honneur fondateur
Dupin, notaire, vice-président
Lachèze et Chalancon, vice-présidents
Chamandard, Rival, Bacher, Veyrard, Grange, syndics,
Motte, trésorier
Potard, secrétaire
Tissot, secrétaire adjoint

Le vingtième anniversaire

Après le vote de la loi de 1898 réorganisant la mutualité, la société bénéficie des attentions du pouvoir. Les statuts des *Ouvriers réunis* de Montbrison sont approuvés par arrêté ministériel du 14 janvier 1901 signé par Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur. Peu après, en manière d'encouragement, le préfet de la Loire Frédéric Mascle, le député Georges Levet, le sénateur Drivet et le ministre Waldeck-Rousseau lui-même, deviennent membres honoraires. Au 31 décembre 1902, il y a 125 membres participants et 214 membres honoraires.

Les *Ouvriers Réunis* vont fêter avec éclat le vingtième anniversaire de leur fondation. Pour cette occasion, l'Union départementale organise son congrès à Montbrison. Le 31 mai 1903, la ville reçoit plus de 700 mutualistes représentant une cinquantaine de sociétés de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Il y a des discours, un grand banquet de 500 couverts qui est servi sous la halle aux grains, par le restaurateur Gréa. Une médaille commémorative est frappée et sera accrochée à chaque bannière... De plus, pour marquer le coup, les mutualistes désirent planter un arbre qui sera l'*emblème de la vigueur de la mutualité* mais on ne leur accorde pas un emplacement convenable dans l'un des jardins de la ville...

Ce petit incident est significatif : la mutuelle montbrisonnaise a la faveur de l'administration centrale mais est mal vue de la municipalité de la ville dominée par les conservateurs. Finalement,

¹⁶ Ne pas confondre Pierre Dupin avec Louis Dupin qui, lui, était avocat et fut maire de Montbrison et député.

l'arbrisseau - un conifère d'espèce rare - est installé dans une propriété privée, celle de M. Jacquet, avoué et beau-père du président Pierre Dupin. Ce serait le premier arbre de la mutualité planté en France.

Les premières retraites

En 1903, la société commence à verser les premières pensions de retraite. Cinq mutualistes participants qui étaient membres depuis la fondation sont admis à la retraite par l'assemblée générale du 14 décembre 1812. En effet, ils répondent aux conditions statutaires : être âgé de plus de 50 ans et avoir cotisé fidèlement pendant 20 années. Ils toucheront une très modeste pension de base de 72 F par an. Cette pension sera ensuite portée à 81 F en 1905, puis à 100 F en 1909.

La liste des 48 premiers retraités admis de 1903 à 1920 (voir encadré) donne une bonne image de la population qui avait constitué, dans les premières années, la mutuelle. Nous trouvons seulement un tiers de Montbrisonnais de souche (16 cas sur 48), 20 sont nés dans d'autres communes de la Loire, 10 dans d'autres départements : Puy-de-Dôme (2 cas), Aveyron, Cher, Creuse, Deux-Sèvres, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine, Vaucluse. Enfin 2 d'entre eux sont originaires de pays voisins (Italie et Suisse). Ce qui paraît démontrer que les valeurs de la mutualité ont d'abord séduit une population transplantée avant la masse des travailleurs montbrisonnais sans doute moins sensibles aux nouveautés sociales.

Ces premiers pensionnés n'ont pas forcément arrêté le travail quand ils obtiennent leur modique allocation, à l'âge moyen de 56 ans 1/2. Ils vont en bénéficier jusqu'à leur décès (à l'âge moyen de 67 ans), et recevoir en moyenne 875 F de pension pour une durée totale de moins de 10 ans. C'est peu mais, pour l'époque, c'est un progrès considérable ! Dans les décennies suivantes la durée moyenne de la vie ainsi que le montant des retraites vont augmenter progressivement.

Les premiers retraités de la société des *Ouvriers réunis*

Chaland Barthélemy,	teinturier,	né à Montbrison le 18 juin 1838,	1903
Rousset Jean,	boulangier,	né à Montbrison le 16 nov. 1841,	1903
Chambon Jean,	jardinier,	né à Ecotay le 12 oct. 1846,	1903
Allézina Joseph,	plâtrier,	né à Marca (Italie) le 19 mars 1847,	1903
Mazet Joseph,	cimenteur,	né à Mautès (Creuse) le 16 déc. 1847,	1903
Motte Emile,	comptable,	né à Valennes (Sarthe) le 21 oct. 1848,	1904
Chaland Pierre,	coiffeur,	né à Montbrison le 17 février 1848,	1905
Chomer Eugène,	syndic de faillite,	né à Montbrison le 16 avril 1841,	1905
Plagne Théodore,	restaurateur,	né à Sauvain (Loire) le 16 avril 1848,	1905
Rouffaux Eugène,	cordier,	né à Surthouet (Deux-Sèvres) le 23 juil. 1845,	1905
Gorand Antoine,	menuisier,	né à Montbrison le 22 juin 1839,	1905
Murat Jean,	restaurateur,	né à Montbrison le 18 avril 1855,	1906
Champandard Benoît,	tonnelier,	né à Moingt (Loire) le 1 ^{er} janv. 1850,	1906
Thomas Claude,	boulangier,	né à Cezay (Loire) le 14 sept. 1851,	1907
Doyat Joannès,	menuisier,	né à Montbrison le 21 janv. 1851,	1907
Jacquet Joseph,	meunier,	né à Chalmazel (Loire) le 5 avril 1844,	1907
Chalancon Pierre	maréchal-ferrant,	né à Méreau (Cher) le 21 avril 1846,	1907
Déchelle Louis	maréchal-ferrant,	né à St-Anthème (Puy-de-Dôme) le 4 mai 1853	1908
Beaujeu Louis,	marchand de primeurs,	né à Montbrison le 1 ^{er} avril 1853,	1908
Rival Jean-Pierre,	menuisier,	né à Montbrison le 1 ^{er} juin 1854,	1908
Peycelon Joannès,	employé d'octroi,	né à Montbrison le 28 mai 1855,	1908
Bayle Jules,	cordonnier,	né à Gumières (Loire) le 31 déc. 1855,	1908
Joannin Blaise,	jardinier,	né à Champdieu (Loire) le 18 février 1852,	1908
Bacher Jules,	serrurier,	né à Paris (7 ^e) le 25 avril 1853,	1908
Albussac Joseph,	cuisinier,	né à Decazeville (Aveyron) le 14 mars 1856,	1908
Montpéroux Annet,	ébéniste,	né à Soleymieux (Loire) le 11 octobre 1855,	1909
Grange J. M.,	tailleur d'habits,	né à St-Thurin (Loire) le 3 mars 1856,	1910
Maréchet Jean,	cultivateur,	né à Moingt (Loire) le 29 mai 1851,	1910
Fraisse Henry,	marchand de charbon,	né à Montbrison le 17 août 1860,	1911
Salo Jean Benoît,	menuisier,	né à Montbrison le 15 oct. 1855,	1911
Robert Jean-Baptiste,	jardinier,	né à Montbrison le 23 sept. 1855,	1911
Montadre Jean,	casernier,	né à Vougy (Loire) le 14 novembre 1849,	1911
Gathet Jean,	garde du canal,	né à Sury-le-Comtal (Loire) le 10 août 1856,	1911
Gey Claude Marie,	marbrier,	né à Marcigny (Saône-et-Loire) le 25 déc. 1857,	1912
Veyrard Pierre,	viticulteur	né à St-Thomas-la-G. (Loire) le 2 mars 1855,	1912
Pit Jean Aubrin,	plâtrier,	né à Montbrison le 14 juillet 1856,	1912
Coupat Antoine,	légiste,	né à St-Jean-des-Ollières (PdD), 16 mars 1852	1912
Nouyrigat Bruno-Louis,	secrétaire-adj. hospices	né à Avignon (Vaucluse) le 13 août 1863,	1914
Hébard Pétrus,	clerc de notaire,	né à Montbrison le 25 oct. 1863,	1914
Brouiller Antonin,	menuisier,	né à St-Laurent-s.-R.(Loire) le 28 janvier 1859,	1915
Duris Georges,	marchand de grains,	né à St-Just-en-Bas (Loire) le 23 janv. 1866,	1916
Marcoux Jean-Marie,	brigadier d'octroi,	né à Châtelneuf (Loire) le 23 sept. 1858 ,	1917
Gaurand Jean-Marie,	agent de police,	né à Montbrison le 27 juin 1867,	1917
Laurent Jean-Marie,	charcutier,	né à Chazelles-s-Lavieu (Loire) le 24 juin 1860,	1920
Ogier Mathieu,	cultivateur,	né à Bellegarde (Loire) le 29 mars 1865 ,	1920
Robert Barthélemy,	receveur d'octroi,	né à Marclopt (Loire) le 8 déc. 1862,	1920
Girard Antoine,	jardinier,	né à Moingt (Loire) le 20 août 1861,	1920
Falciola Clémentine	plâtrier,	né à Groux (Suisse) le 22 déc. 1863,	1920

4 - Création de la *Ruche montbrisonnaise* (1904)

Une société féminine : la *Ruche montbrisonnaise*

Après les festivités du 20^{ème} anniversaire, la société prend son essor. Le 24 janvier 1904, elle a 474 membres (215 participants et 259 honoraires) et va produire un nouveau rameau.

Les femmes n'étant pas admises comme membres actifs les *Ouvriers Réunis* de Montbrison organisent une société filiale qui sera exclusivement féminine. Ainsi l'assemblée constitutive de la *Ruche montbrisonnaise* se déroule le dimanche 5 juin 1904, dans l'après-midi, salle de la Chevalerie de la mairie de Montbrison, en présence des administrateurs des *Ouvriers réunis*. Une centaine de personnes participent à la réunion où sont adoptés les statuts *après un examen laborieux et détaillé*. Avant de clore l'assemblée, Madame Bonnet, présidente provisoire, annonce qu'un legs vient d'être fait à la jeune mutuelle. La veuve Dulac, née Fillerat, décédée depuis peu, après avoir donné ses biens aux sociétés mutuelles de Montbrison et de Moingt, lègue en outre son mobilier à *deux jeunes filles peu fortunées faisant partie de la Ruche montbrisonnaise et devant être désignées par leurs collègues*.

Enfin, avant la sortie de la réunion, une quête est faite pour l'achat de la bannière de la nouvelle société. Elle rapporte 34,50 F.

Les statuts de la Ruche ayant été adoptés par arrêté ministériel, une nouvelle assemblée générale constitue officiellement le nouveau groupement. Elle a lieu le 15 juillet 1904. La Ruche montbrisonnaise compte alors 139 membres actifs et 70 membres honoraires mais il s'agit de l'enthousiasme des premiers moments car deux ans plus tard, le nombre des participantes retombe à 79. Le conseil d'administration est ainsi composé :

- Présidente : Mme Marie Bonnet, épouse de Pierre Bonnet, fabricant de chapellerie de Montbrison, lui-même l'un des fondateurs des *Ouvriers réunis* de Montbrison.
- Vice-présidentes : Mmes Béal (rentière) et Conte (professeur de l'école primaire supérieure),
- Secrétaire : Mlle Avignant (directrice de l'école laïque de filles de Montbrison),
- Trésorière : Mme Emile Motte,
- Administratrices : Mme Dejoux, Mlle Marie Thiers, Mme Chassin, Mme Faure-Perache, Mlle Navizet, Mme Figarol-Barjon, Mlle Pierrette Galland, Mme Hissler, Mme Rival, Mlle Roche, Mme Jouhet et Mme Bacher.

On retrouve, bien sûr, bon nombre d'épouses et de parentes des responsables des *Ouvriers réunis* de Montbrison. Il s'agit d'une mutuelle exclusivement féminine, cependant l'assemblée éprouve le besoin de proclamer Pierre Dupin, président d'honneur de la *Ruche*.

Sept candidates pour un prix de vertu

Au cours de la même séance, l'assemblée attribue, par vote à bulletins secrets, le mobilier légué par Madame veuve Dulac, née Marie Fillerat, décédée à Montbrison le 2 mai 1904. Mlle Claudia Durand, tisseuse, et Mlle Joséphine Mervillon, couturière sont désignées après que la vice-présidente eut fait lecture d'un *remarquable rapport* sur les mérites respectifs de chacune des sept candidates qui s'étaient révélées. Pierre Dupin, président d'honneur, remet aux lauréates *un superbe bouquet* et prononce un discours pour clore cette cérémonie qui a, selon le chroniqueur du *Montbrisonnais*, *tout le caractère d'une distribution de prix de vertu*¹⁷.

Cette procédure, qui ressemble beaucoup aux élections de *Rosières*, jeunes filles récompensées pour leur vertu, montre le souci qu'ont alors les mutuelles de moraliser et, si possible, de ne rassembler que des membres au-dessus de tout soupçon. Le règlement est d'ailleurs très strictement appliqué : les amendes sont fréquentes et on n'hésite pas à radier ceux qui font preuve de laisser-aller.

¹⁷ *Le Montbrisonnais* du 30 juillet 1904, bibliothèque de la Diana.



SOMMAIRE

Union. Renseignements généraux (suite).....	2
Notre succès à l'Exposition de St-Etienne.....	3
Appel aux Sociétés non adhérentes.....	4
Rapport du Secrétaire général (année 1903-1904).....	5
Compte-rendu des travaux.....	9
Avis important.....	14
La Mutualité dans la Loire (suite).....	15

KIRSCH & BONABAUD ST ETIENNE

Première page du *Bulletin de la Mutualité* (1904), document Mutualité de la Loire, Communiqué par M. Roger Fraisse

Le dimanche suivant, 17 juillet 1904, les *Ouvriers réunis* tiennent leur assemblée générale et une fête de famille réunit quatre-vingts convives chez Murat, à Pierre-à-Chaux. Des "abeilles" de la toute nouvelle *Ruche* apportent le charme de leur présence. Le banquet coûte 3 F pour les hommes et 2,50 F seulement pour les femmes qui, sans doute, mangent - ou boivent - moins. Il s'agit vraiment d'une fête familiale : un goûter est servi aux enfants et le soir il y a bal champêtre.

Ainsi la *Ruche Montbrisonnaise*, une des rares mutuelles seulement féminines, commence sa carrière qui va durer plus d'un demi-siècle, jusqu'en 1959, époque où elle est absorbée par les *Ouvriers réunis* de Montbrison qui avaient pris l'initiative de sa création. Le 9 août 1959, une assemblée générale extraordinaire des *Ouvriers réunis* acceptent la fusion avec la *Ruche montbrisonnaise*. Le conseil d'administration de la Ruche est alors ainsi constitué :

- Mme Fougerouse présidente (c'est la cinquième présidente de la Ruche depuis sa fondation après Mmes Bonnet, Mercier, Andréoly et Patay) ;
- Mmes Corsin et Maulini, vice-présidentes
- Mme Agricol, secrétaire,
- Mme Cerles, secrétaire adjointe,
- Mme Bonnot, trésorière.

La fusion est acceptée après un vote à bulletins secrets (115 votants, pour : 113, contre : 0, nuls : 2) et devient officielle par arrêté ministériel en date du 28 décembre 1959. La superbe bannière de la *Ruche montbrisonnaise*, de velours noir brodé et frangé d'or, est maintenant accroché au mur du local des mutualistes de Montbrison, rue du Collège.

Le legs de Madame Dulac

Les funérailles de Madame Dulac, née Marie Fillerat, veuve d'un adjudant à la retraite, ont lieu à Moingt le 3 mai 1904. Elle a choisi comme légataires universelles les associations de secours mutuels : 1° Les *Ouvriers réunis* de Moingt, 2° Les *Ouvriers réunis* de Montbrison, 3° La *Ruche montbrisonnaise*. De plus elle donne 500 F à la société de secours mutuels des Pompiers de Montbrison, 250 F aux écoles laïques de la ville, 250 F aux enfants pauvres, 250 F à l'Harmonie montbrisonnaise, 250 F au Rally montbrisonnais...

(Journal *Le Montbrisonnais*, du 11 juin 1904)

5 - Création de l'*Union montbrisonnaise* (1907)

Le début du siècle : un climat politique passionné

1905-1907 : ministère du "petit père Combes", loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, laïcisation d'écoles... Montbrison n'échappe pas à l'agitation des esprits. Une partie de la petite bourgeoisie locale, surtout le milieu des professions libérales, adhère au radicalisme. Quelques libres penseurs montbrisonnais organisent un banquet le vendredi saint et se plaignent du trouble que cause à leur sommeil le timbre fluet de la cloche du couvent des soeurs clarisses...

L'anticléricalisme militant se heurte à l'action de multiples cercles et patronages organisés dans la mouvance de l'Eglise. Les bulletins paroissiaux fustigent les *mauvais journaux* tandis que les feuilles locales : le *journal de Montbrison*, le *Montbrisonnais* et l'*Avenir montbrisonnais* poursuivent d'interminables polémiques. On se diffame, on s'injurie copieusement. Chacun doit choisir son camp : blanc ou rouge. Ce

climat de luttes idéologiques trouble inévitablement les sociétés locales et, même les sociétés mutualistes qui sont, en principe, à l'écart de la vie politique.

La majorité des dirigeants des *Ouvriers réunis* se retrouvent dans le courant laïque et progressiste. Certains militent, à titre personnel, dans des organisations de gauche : le *Comité démocratique*, le *Comité d'action républicaine radicale et radicale socialiste*, la *Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen*, la *Jeunesse laïque*, le *Sou des écoles*... C'est dans ces groupes que se trouve l'opposition à la municipalité de Montbrison. Le maire est alors un modéré soutenu par la droite, le notaire Claude Chialvo.

Le président des *Ouvriers réunis*, Pierre Dupin, est lui-même un homme politique local. Aux élections cantonales de juillet 1907, il est le candidat désigné par le *Comité républicain* local contre le maire de Montbrison.

L'assemblée générale du 13 janvier 1907

L'assemblée générale des *Ouvriers réunis* du dimanche 13 janvier 1907 est très agitée. La société est traversée par plusieurs courants où intervient la politique locale. Elle regroupe près de 150 personnes dans la salle de la Chevalerie.

Après l'approbation rituelle du procès-verbal de l'assemblée précédente et le rappel du souvenir des membres récemment décédés, le président annonce, qu'à l'occasion du nouvel an, le maire de Montbrison a remis, à titre personnel, 40 F au trésorier de la société.

Dix membres participants sont ensuite admis : Chirat Pétrus, tisseur, rue St-Jean, Rivet Jean, cultivateur, rue de la République, Chapuis Jean, gazier, rue de la République, Archez Marius, galocher, rue de la République, Perret Nicolas, chapelier, boulevard Carnot, Guillet Jean-Pierre, débitant, rue de l'Hôpital, Prioux Pierre, loueur de voitures, quai de la Porcherie, Courty Emile, tailleur, 15, rue de l'Hôpital, Michalon Antoine, voiturier, rue Victor-de-Laprade, Fréry Jean, tisseur, rue de l'Hôpital, Faverjon Jean, employé de commerce, à la Croix Meissant, Clairét Joseph, camionneur, rue St-Pierre, Pommier Auguste, boulanger, rue St-Jean. Avec cette liste nous avons un bon échantillonnage des professions des membres participants : il ne s'agit pas d'ouvriers mais de commerçants et de petits artisans. Montbrison a, sur ce plan, toutes les caractéristiques d'un gros bourg rural.

Treize membres honoraires sont ensuite admis et leur liste est aussi tout à fait significative. A deux exceptions près, il s'agit de fonctionnaires dépendant de l'Etat. En poste dans la sous-préfecture, ils doivent donner le bon exemple et, donc, cotiser à la société de secours mutuels qui a toute la faveur du pouvoir politique central. Nous n'avons pas la certitude qu'une consigne formelle leur ait été donnée mais c'est un fait, nous retrouvons là le haut personnel administratif de l'arrondissement. Nous trouvons :

Rousselot, sous-préfet de Montbrison,
Bonnassieux, juge d'instruction,
Lardin de Musset, préfet de la Loire,
Marcel, receveurs des contributions indirectes,
Sandier, greffier en chef du tribunal,
Aldebert, sous-préfet, successeur de M. Rousselot,
Boileau, commissaire de police,
Chatron, contrôleur des contributions directes,
Vigière, substitut de M. le procureur de la République,
Chossegras, receveur d'enregistrement,
Reignier, inspecteur primaire,

ainsi que Fayet Henri, limonadier, place Bouvier et Ménot, entrepreneur de travaux, boulevard de la Préfecture.

Cependant à la même assemblée sont annoncés sept démissions de membres honoraires et la radiation, pour refus de payer leur cotisation, de quatre membres participants et de treize membres honoraires, tous habitants de Montbrison depuis longtemps. Il y a des signes évidents d'un malaise que la sobre rédaction du procès-verbal ne traduit pas.

Le budget est examiné et les comptes sont approuvés. Deux délégués sont désignés pour participer au Congrès de la Mutualité qui doit se tenir à Nice : MM. Motte et Nouyrigat. Le signe le plus évident d'une crise apparaît au renouvellement partiel du bureau : un administrateur sortant est battu pour la vice-présidence par un candidat suscité contre lui. Sur 168 votants, M. Chalancon est élu avec 114 voix alors que M. Veyrard, sortant, n'en recueille que 31 et doit quitter le conseil d'administration. Cet échec est monté en épingle par le *Montbrisonnais* (voir encadré).

Le *Montbrisonnais* et l'assemblée du 13 janvier 1907

Le *Montbrisonnais* illustre ces luttes d'influence très personnalisées en publiant complaisamment la lettre - non signée - d'un mutualiste. Notons qu'aucune allusion n'est faite au don de 40 F effectué par le maire de Montbrison :

L'assemblée de dimanche dernier fut quelque peu houleuse : rarement d'ailleurs, elle avait été aussi nombreuse. Un personnage qui veut mettre son nez partout, le manitou "Chialvo" pour ne pas le nommer, avait manigancé tout un petit scénario, pour la troubler. Il avait, le matin même, réuni son état-major du comité Tout-court, afin de décider des diverses stratégies ; et depuis quelque temps, mène une campagne, afin de faire démissionner les membres honoraires de ses amis. Il en fut pour sa peine.

Au début de la séance, on lut bien quelques démissions d'honoraires, mais elles étaient largement compensées par de nouvelles adhésions. Les délégués de Chialvo, son factotum Hébrard, et son petit chéri, Remille, essayèrent bien de semer le tumulte ; mais ils furent énergiquement remis à leur place ; et leurs potins de concierge (on sait que Remille s'y connaît !) rejetés du pied.

L'attitude des "Chialvistes" indisposa l'assemblée ; et quand vint le moment des scrutins, un éminent chialviste, le syndic Veyrard, en subit le contre-coup.

Les mutualistes montrèrent qu'ils désapprouvaient les procédés de vouloir mettre la politique, au sein d'une société qui doit y rester étrangère ; et le syndic sortant ne recueillit que 31 voix tandis que son concurrent était élu par plus de 100 voix.

*C'est une petite leçon qui a été ainsi infligée aux Chialvistes. Ce qu'ils ont de mieux à faire c'est d'en profiter, en restant tranquilles, puisqu'ils le voient bien, le prestige de leur patron est tout à fait dédoré. (Le *Montbrisonnais* du 19 janvier 1907).*

La semaine suivante, M. Chialvo réplique dans une lettre que publie le *Montbrisonnais* :

- qu'il n'a rien "manigancé",
- qu'il ne cherche nullement à faire démissionner des membres honoraires qui seraient ses amis politiques ?

- qu'il est membre fondateur des *Ouvriers réunis* de Montbrison et que, chaque année, pour le jour de l'an, il verse 40 F pour la caisse des retraites de la société. Enfin il conclut : *Je souhaite à la Société beaucoup d'ennemis comme moi*¹⁸.

¹⁸ Le *Montbrisonnais* du 26 janvier 1907.

Démission collective de sociétaires

Quinze jours après l'assemblée générale, comme la tendance "de gauche" l'a nettement emporté, les minoritaires quittent la société pour créer un nouveau groupement. Le 2 février 1907, le président Pierre Dupin lit au bureau des *Ouvriers réunis* la lettre de démission collective que treize mutualistes viennent de lui adresser :

Montbrison le 27 janvier 1907

Les soussignés ont l'honneur d'adresser à M. le Président de la société de secours mutuels des Ouvriers réunis de Montbrison, leur démission de membres participants de la dite société.

Cette société poursuivant un but qui n'est pas celui de la Mutualité, ils estiment de leur devoir de se retirer.

Ils prient en conséquence M. le Président de donner connaissance de la présente à la Société.

De vrais mutualistes :

[signé] Remille Jean, Barrieux Philibert, Cheuzeville Félix, Dupuy Jacques, Levet Claude, Galletti Marius, Girard Jean-Claude, Fèche Pierre, Faure Henri, Phalippon J.P., Basset Jean, Perret Marius, Claret Georges

De plus, deux membres honoraires donnent leur démission : MM. Ferran Jean, carrossier, et de Saint-Pulgent, rentier.

Création de l'Union montbrisonnaise

Ce même 27 janvier 1907 naissait une nouvelle société mutuelle : l'*Union montbrisonnaise* (N° 406) qui accueillait aussitôt les démissionnaires. Le journal local *l'Avenir montbrisonnais* qui se situe plutôt à droite et qui est le concurrent direct du *Montbrisonnais* (radical) relate la première assemblée générale de la nouvelle mutuelle :

L'Union montbrisonnaise

Sous ce titre une nouvelle Société de secours mutuels s'est formée à Montbrison.

Fondée sur les derniers principes de la mutualité, cette société pourra, à l'avenir, rendre de grands services à la classe ouvrière de notre ville.

Les prévisions des fondateurs de cette Société ont déjà été de beaucoup dépassés et tout fait prévoir que d'ici peu de temps le nombre des membres participants dépassera la centaine.

Son bureau a été ainsi constitué :

Président, M. Rony, notaire ; vice-président : M. Henri Faure ; trésorier, M. Galetti ; trésorier adjoint, M. Henry ; secrétaire M. Remille ; secrétaire adjoint, M. Marius Perret ; contrôleurs : MM. Girard et Fèche ; syndics : MM. Cheuzeville, Barbier, Levet, Pont, Dupuy et Lager.

M. Rony a remercié l'assemblée du témoignage de confiance qu'elle venait de lui accorder et a prononcé l'allocution suivante :

"Lorsque deux d'entre vous m'ont fait l'honneur de venir me demander d'accepter la présidence d'une nouvelle société de secours mutuels, après un instant d'hésitation causé par le sentiment de mon inexpérience en matière de mutualité, j'ai accepté avec l'assurance de ces Messieurs que la future société serait uniquement une société de secours mutuels au sens le plus strict du mot.

Et j'ai accepté sans arrière-pensée avec la résolution de donner à cette oeuvre ainsi définie tout mon dévouement avec la ferme confiance que je tiens à exprimer ici, que cette société sera une assemblée d'amis venus là pour s'entraider dans les difficultés de la vie et non pas une réunion de fédérés se groupant pour être plus forts dans les luttes religieuses et politiques à venir..."

Cette dernière phrase de M. Rony porte une accusation grave contre la société des *Ouvriers réunis*, celle de faire de la politique. Les membres du bureau de la mutuelle n°94 en sont choqués et *la rejettent avec indignation* mais elle contient bien une certaine part de vérité. Le président Dupin déclare tranquillement : *la société doit et peut rester indifférente à une tentative qui sera sans effet* et après échange de vues le conseil d'administration décide *qu'il sera plus digne de rester calmes, et d'opposer un tranquille mépris à cette insidieuse attaque.*

En fait, on entre bel et bien dans une période de turbulences et d'agitation électorale. Six mois plus tard, Pierre Dupin affronte le maire de Montbrison, Maître Chialvo au cours d'une élection cantonale. Il recueille 1 912 voix et l'emporte dans neuf communes du canton : Bard, Chalain-d'Uzore, Chalain-le-Comtal, Chambéon, l'Hôpital-le-Grand, Lérigneux, Magneux-Haute-Rive, Mornand et Savigneux cependant Claude Chialvo triomphe avec 2 245 voix¹⁹. Il faudra rappeler périodiquement, comme le fait le vice-président Rey, à l'assemblée générale de janvier 1914 que les mutualistes doivent *écarter toujours de leurs discussions les questions politiques ou religieuses.*

Deux mutuelles locales vont donc coexister, à Montbrison pendant tout le siècle : la n° 94 (*Ouvriers réunis de Montbrison* puis *Action Mutualiste du Montbrisonnais*) et la n° 406 (*Union Montbrisonnaise*, société familiale de secours mutuels).

6 - Les années difficiles

1913 : trentième anniversaire

Pour la célébration le 30^{ème} anniversaire de la Société, il avait d'abord été envisagé une fête "intime", c'est-à-dire sans invitation de mutuelles voisines mais qui aurait comporté au moins un banquet. A la demande de M. Peillon, président de l'Union départementale, le programme est devenu plus ambitieux. Lors de la réunion du conseil d'administration du 28 octobre, le Président fait un compte rendu de la fête qui, le 12 octobre 1913, ayant été *favorisée par un temps splendide a pleinement réussi* :

Dès l'arrivée du premier train de Saint-Etienne, le conseil d'administration, M. Peillon, Pierre Dupin et Mme Bonnet se sont rendus au cimetière de la Madeleine pour honorer les membres bienfaiteurs :

Une visite a été faite aux tombes de MM. Chavassieu, sénateur de la Loire, Chaize, vice-président honoraire du tribunal et une couronne déposée sur la tombe de M. Levet, ancien député, président d'honneur de la Société, où M. Dupin son successeur à la Présidence a prononcé quelques mots de reconnaissance.

Le banquet a réuni 212 convives et a été admirablement servi par M. Gréa. L'arbre de la mutualité planté en 1903 dans la propriété de M. Jacquet étant trop gros n'a pu être déplacé mais il en a été planté un deuxième au jardin public. M. Motte, vice-président, à qui la médaille d'or de la Mutualité a été remise solennellement par M. Peillon, président de l'Union, a été le parrain de cet arbre avec Mme Bonnet, présidente de la Ruche Montbrisonnaise comme marraine.

Le vin d'honneur a été fort apprécié par tous les mutualistes présents. La conférence de M. Peillon a été un vrai succès pour le Président de l'Union dont tous les membres reconnaissent la compétence et le dévouement et le défilé de toutes les Sociétés du canton précédées de leurs bannières, de la société philharmonique et des enfants de la Mutualité scolaire a été plein d'entrain ainsi que le bal de la Chevalerie.

Ce jour-là est constituée une Union cantonale qui regroupe les douze mutuelles qui existent alors dans le canton de Montbrison.

¹⁹ *Le Montbrisonnais*, 3 août 1907.

Le budget de 1913

Au 31 décembre 1913, la société compte 333 membres participants (dont 28 pensionnés) et 176 membres honoraires. Son effectif est en léger progrès. La moyenne des dépenses par sociétaire pour maladie ou accident est en nette augmentation : 11,97 F en 1913, contre 10,08 F en 1912 et 7,72 F en 1911.

Les dépenses s'élèvent à 13 631,50 F répartis ainsi :

◆ versement au fonds commun des retraites :	8 000 F	(58,6 %)
◆ achats de timbres retraites	975 F	(7,15 %)
◆ honoraire des médecins	1089,35 F	(8 %)
◆ dépenses pharmaceutiques :	1881,80 F	(13,8 %)
◆ indemnités journalières	828,00 F	(6 %)
◆ frais de fonctionnement et frais divers	857,35 F	(6,3 %)

Notons la somme très importante, plus de la moitié des recettes, consacrée à constituer le fonds des retraites. En effet ce sont les intérêts de ce fonds qui doivent assurer les paiements. Il s'agit d'un système, très prudent, basé sur la capitalisation et non la répartition.

Dans les frais de fonctionnement, nous relevons 180 F versés pour traitement au secrétaire adjoint qui est un employé des hospices de Montbrison. C'est une somme relativement importante correspondant à la cotisation annuelle d'une quinzaine de membres participants. Peut-être cette indemnité se justifie-t-elle à cause d'un important courrier et de la tenue des divers registres cependant les statuts adoptés en 1920 condamneront cet usage et indiqueront formellement que *les fonctions d'administrateurs sont gratuites*²⁰. Il n'en reste pas moins qu'il faudra attendre plusieurs dizaines d'années pour que disparaissent définitivement du budget les *appointements* ou *indemnités*²¹ accordés aux secrétaire et trésorier. Reconnaissons aussi que les divers livres, ainsi que la comptabilité des *Ouvriers réunis* de Montbrison, ont toujours été soigneusement tenus.

Les recettes se montent à seulement 6 578, 76 F provenant essentiellement de deux sources :

- ◆ Souscriptions des membres honoraires : 1 124 F (soit 6,38 F par personne) 17 % des recettes
- ◆ Cotisations des membres participants : 4 457,20 F (soit 13,38 F par personne) 68 % des recettes.

Le budget est, cette année-là, particulièrement en déséquilibre. La société ne peut subsister que grâce aux souscriptions des membres honoraires.

La Grande Guerre

Pendant toute la durée de la Première Guerre mondiale, les activités publiques de la Société sont mises en sommeil. La dernière assemblée générale se tient le 5 juillet 1914. Il n'y a ensuite que des réunions du conseil d'administration avec un nombre réduit de personnes, le président et plusieurs administrateurs étant mobilisés. Durant tout le conflit, les administrateurs font ce qu'ils peuvent en envoyant de petites sommes aux mobilisés, en ouvrant des souscriptions et en votant des secours aux familles les plus nécessiteuses. Les sociétaires sont conviés, le jeudi 4 novembre 1914, aux funérailles d'Emile Reymond (voir encadré). C'est l'heure de l'unité et du patriotisme. Les sociétés mutualistes ne sont pas en reste. Déjà avant le conflit, les *Ouvriers réunis* faisaient preuve, bien concrètement, de leurs sentiments patriotiques : en juillet 1912, l'assemblée générale avait versé 50 F à la souscription mutualiste en faveur de l'aviation militaire²².

²⁰ Article 55, chapitre IX.

²¹ Dépenses qu'il faut, bien sûr, distinguer du remboursement des frais de déplacement qui est lui, tout à fait régulier.

²² *Registre des délibérations* : assemblée générale du 7 juillet 1912.

Ce n'est que le 26 octobre 1919 qu'a lieu une nouvelle assemblée générale - extraordinaire - qui marque le retour à une situation plus normale. Les discours faits à l'occasion de cette réunion méritent d'être cités. Ils résument les épreuves subies par tous durant les années terribles. Reprenons le procès-verbal de cette assemblée :

En ouvrant la séance, M. le Président [Albert Anglade] rappelle les terribles ravages causés par la guerre dans les rangs de la Société et par suite à sa situation financière mais il est plein de confiance dans l'avenir et est convaincu que la Société va reprendre son essor par le recrutement de nombreux adhérents nouveaux. Il ajoute qu'en raison de l'élévation du prix des visites médicales et surtout des remèdes, il y aura lieu d'augmenter la cotisation mensuelle des membres participants... Il termine en exprimant l'espoir que la Société fera tous ses efforts pour lutter contre ses terribles ennemis qui sont l'alcoolisme, le taudis, la tuberculose...

Le président Anglade donne ensuite lecture des noms des dix-neuf membres des *Ouvriers réunis* de Montbrison morts pour la France qui sont inscrits au tableau d'honneur de la Société (voir encadré). Ensuite le procès-verbal de la précédente assemblée générale est lu et adopté sans observation. C'est très significatif : il s'agit d'une réunion qui s'est tenue plus de cinq ans auparavant et l'on voit bien combien les administrateurs mutualistes sont soucieux de toujours agir suivant les formes !

Le secrétaire adjoint, Bruno-Louis Nouyrigat, présente ensuite le rapport sur la situation morale de la Société :

Messieurs et chers collègues

Depuis près de cinq ans et demi, notre Société n'a pas fait beaucoup de bruit, néanmoins, à l'encontre de beaucoup d'autres qui ont cessé de fonctionner pendant la guerre, elle a continué à assurer ses différents services aux Sociétaires non mobilisés.

Aujourd'hui que ce terrible fléau est heureusement terminé par la victoire de la France et de ses Alliés, il nous est permis de constater, hélas, les grands ravages causés dans nos rangs : 19 Sociétaires morts au Champ d'honneur, à la mémoire desquels nous ne saurions trop rendre hommage ; un grand nombre de mutilés ou de malades auxquels doivent aller toutes nos sympathies ; bien peu sont revenus indemnes et à ceux-là nous adressons toutes nos félicitations.

Pendant cette période critique, tout n'a pas marché à souhait. La Société était privée de son élément le plus jeune et le plus robuste ; les cotisants étaient en petit nombre et d'un âge avancé, par conséquent plus sujets aux maladies de sorte que les dépenses dépassaient les recettes....

Des "hommes au cœur généreux"

Sont ensuite nommés plusieurs "hommes au cœur généreux" qui ont, de leurs deniers contribué à la survie de la mutuelle : M. Pierre François, malteur à Montbrison, qui a donné chaque année 100 F, M. Rey, qui a versé à trois reprises 50 F, M. Langlade, Mme Levet (la veuve du président d'honneur), M. Crozier, membres honoraires qui ont versé chacun 100 F. Plusieurs membres honoraires décédés ont effectué des legs : Henri Dupuy (ancien vice-président des *Ouvriers réunis* et ancien président de la mutuelle des *Jardiniers*) qui a légué 100 F, Jean-Louis Guichard, négociant à Lyon et membre honoraire perpétuel (3 000 F), Françoise Bégonnet (200 F) et Eugène Lhote (250 F). Relevons l'altruisme de quelques Montbrisonnais aisés qui sauvent littéralement la mutuelle. Ensuite, le souvenir des années terribles de la Grande Guerre s'estompe et cahin-caha la société des *Ouvriers réunis* reprend ses activités ordinaires.

Funérailles d'Emile Reymond

Lors de sa séance du 31 octobre 1914, sur proposition de son président Pierre Dupin, le conseil d'administration invite les sociétaires des *Ouvriers réunis* à assister aux funérailles de M. Emile Reymond, *sénateur de la Loire, médecin-major de 1^{ère} classe et aviateur aux armées*, frappé mortellement au cours d'une reconnaissance en avion sur les lignes allemandes :

A la déclaration de guerre, M. Reymond, qui était âgé de cinquante ans et aurait pu se contenter de prodiguer des soins aux blessés dans une ambulance ou un hôpital, estima qu'il pouvait rendre de plus grands services comme observateur et s'enrôla dans l'aviation où il a trouvé la mort en servant la Patrie.

Bien que M. Reymond ne soit pas membre de la Société, le conseil décide qu'étant donné sa mort héroïque, les Sociétaires seront convoqués à ses funérailles qui auront lieu jeudi prochain 4 novembre à 10 heures du matin mais il est convenu que ceux qui ne pourraient pas y assister ne seront pas amendés.
(registre des délibérations)

Mutualistes membres des *Ouvriers réunis* de Montbrison morts pour la France

Barjon Jean-Benoît
Faure Pierre
Fréry Jean
Faverjon Jean
Sablière Jean
Chomette Jules
Fréry Jean
Dupin Claude
Solle Etienne
Chaland Jean

Barjon Armand
Perret Jean Marie
Pontadit Gilbert
Vidal Julien
Mornand Jean-Claude
Plessy Achille
Vincent Jean
Delacellery Claude
Vignon, membre honoraire

7 - La vie de la mutuelle

Une gestion tatillonne mais efficace

La société est gérée avec beaucoup de soins. Il faut rechercher l'équilibre du budget et éviter, autant que possible, les abus. Le conseil d'administration se réunit pratiquement tous les mois, le plus souvent salle de la Justice de Paix de la mairie de Montbrison. A sa fondation la mutuelle n'admet que les

hommes dont l'âge est inférieur à quarante ans, c'est-à-dire des travailleurs dans la force de l'âge. Encore faut-il être d'une *parfaite probité* et jouir d'une bonne santé. Il y a donc une enquête préliminaire effectuée par les syndicats et l'obligation de fournir un certificat médical pour devenir un membre participant. Parfois le conseil d'administration ne se contente pas de ce document du médecin de famille et exige une contre-visite avec un médecin de son choix²³. Quand il est question de voter un *secours exceptionnel* à quelque sociétaire particulièrement frappé par le sort (accident, chômage prolongé, maladie grave...), les administrateurs prennent toujours des renseignements et n'accordent les deniers de la société que si la personne en question est jugée *très intéressante* ou *intéressante*.

L'encaissement des cotisations s'effectue au cours de multiples permanences tenues en mairie de Montbrison ce qui représente une lourde charge pour les syndicats et des déplacements fréquents pour les sociétaires. Aussi y a-t-il, constamment, des retards de paiements, des rappels multiples par courrier, tout un système d'amendes... Ces dispositions ne sont pas toujours suffisantes et les radiations pour retard de paiement sont, nous l'avons indiqué, très fréquentes. Elles sont faites, à regret, mais fermement. En dernier recours, c'est l'assemblée générale qui prononce les admissions des postulants dont la présence est obligatoire. Elle décide aussi des radiations et accepte les démissions éventuelles.

Nous pouvons avancer deux raisons à ces défections : d'abord les difficultés économiques passagères, la cotisation étant élevée (12 F par an) et aussi la négligence et le manque de persévérance. Il faut se rappeler que cotiser à la mutuelle est un acte volontaire, nouveau pour l'époque. Il demande un sacrifice financier et, de plus, il faut attendre, parfois longtemps, avant d'en retirer une compensation. Les valeurs de la mutualité n'ont pas encore fait tout leur chemin dans les mentalités, même chez les adhérents. Admissions, retards de paiements, radiations : ces tâtonnements disent tout simplement que l'on se trouve alors, à Montbrison, dans une phase de découverte de ce qu'est la mutualité.

Une obsession : éviter les abus

Une indemnité journalière minimale est fournie au travailleur malade (environ 25 % de son salaire). Un bon pour une consultation médicale et des produits pharmaceutiques lui sont délivrés. La surveillance des malades est du ressort des syndicats qui se relaient, mois par mois, suivant un tableau de service. Ils vont à domicile car le conseil d'administration a une obsession : éviter les fraudes.

On n'hésite pas à traiter en pleine assemblée, en citant des noms, du cas de certains sociétaires qui consultent trop souvent, boivent trop d'eau de Vichy ou prennent fréquemment des bains sulfureux. Le conseil d'administration va même jusqu'à décider que les *médicaments usuels* seront délivrés par les seuls syndicats afin d'éviter des consultations. On peut aussi refuser de payer un médicament sous le prétexte que l'affection visée est incurable. Ce sont des pratiques, courantes à l'époque, qui nous paraîtraient choquantes si on les appliquait aujourd'hui.

²³ Le sieur R., imprimeur, est postulant pour devenir membre des *Ouvriers réunis* et présente un certificat médical délivré par le docteur Perdu portant : "bonne santé habituelle". Mais le conseil d'administration du 21 janvier 1909, estimant qu'il y a des doutes sur la santé de ce candidat qu'il a tout lieu de croire tuberculeux d'après certains renseignements qui sont parvenus à sa connaissance repousse son admission et demande une contre-visite chez le docteur Lhote.

L'abus d'eau de Vichy...

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 novembre 1909, *M. Gonnard, syndic de service, fait connaître qu'il a en ce moment un Sociétaire malade, le nommé F. V., horloger, auquel le médecin aurait paraît-il ordonné de boire, si cela lui était possible de 10 à 15 bouteilles par jour d'eau de Vichy. Il demande s'il doit délivrer ces quantités d'eau.*

M. le Président trouve abusive certaines prescriptions médicales et il serait d'avis que la Société fasse visiter le Sociétaire en question par un médecin de son choix qui ferait un rapport sur l'opportunité de cette grande consommation d'eau de Vichy.

Finally, après discussion, et sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide que lorsque le Sociétaire F. aura consommé de l'eau de Vichy le docteur Lhote sera chargé de le visiter et de faire connaître si réellement la consommation de l'eau de Vichy en si grande quantité lui est nécessaire...²⁴

Conventions avec les médecins et pharmaciens de la ville

Les *Ouvriers réunis* de Montbrison se comportent comme un groupe de pression vis-à-vis des professions médicales. Ils obtiennent un tarif unique plus avantageux pour les consultations chez les cinq médecins montbrisonnais et des conditions particulières chez les pharmaciens de la ville. Ils n'hésitent pas à mettre à montrer du doigt tel ou tel médecin ou pharmacien qui, à leurs yeux, paraît trop exigeant ou rechigne à devenir membre honoraire de la société.

C'est le cas du docteur Vial qui, ayant payé sa cotisation de membre honoraire avec retard, est mis à l'index. Une polémique s'engage dans la presse locale et, finalement, tout s'arrange, le docteur Vial devenant membre honoraire perpétuel. Cet incident est évoqué au cours de quatre réunions du conseil d'administration (9 et 24 janvier 1908 ; 14 et 25 février 1908). La plupart des médecins et pharmaciens sont d'ailleurs comme lui *membres honoraires* de la société.

Médecins et pharmaciens montbrisonnais en 1931

En 1931, les cinq médecins montbrisonnais ont reçu 2 190 F d'honoraires de la société des *Ouvriers réunis* :

Dupayrat	540
Maisonneuve	465
Vial	80
Perdu	30
Moyroud	375

Les cinq pharmaciens de la ville ont, pour part, touché 3 175,90 F :

Meynard	1 271,15
Morel	888,65
Girin	765,85
Tamisier	167,45
Bégonnet	82,80

²⁴ Registre des délibérations du Conseil d'administration, 13 novembre 1909.

Les *Ouvriers réunis* et les médecins montbrisonnais

La mutuelle traite avec l'ensemble des médecins montbrisonnais pour fixer le prix des visites médicales. Cela donne lieu à un échange de courrier avec propos parfois très vifs. Ainsi une lettre du docteur Dulac est-elle lue à l'assemblée générale du 26 octobre 1919 :

Montbrison le 25 octobre 1919

Monsieur le Président de la Société des Ouvriers Réunis

A l'occasion de la réunion générale de la Société qui doit avoir lieu demain, j'ai l'honneur de vous aviser que je suis chargé par mes Confrères les médecins exerçant à Montbrison de vous prévenir :

1° que pour la présente année 1919 et pour l'année 1920, les visites médicales faites à vos sociétaires seront comptées au prix de 5 francs l'une.

2° que toutes interventions chirurgicales seront comptées d'après le tarif Dubief majoré de 100 %.

3° que nous n'accepterons pas de discussion sur ce tarif. Nous agirons comme tous les ouvriers le font couramment, si vous le refusez, nous nous mettrons en grève nous aussi. Nous nous sommes engagés formellement les uns envers les autres, estimant que la rémunération qui nous est légitimement due pour nos soins doit être proportionnée à l'élévation générale du prix des choses.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de la considération bien distinguée.

Pour les médecins de Montbrison

Paul Dulac

Lors de la même séance, le président des *Ouvriers réunis* souligne certains passages de cette lettre qu'il trouve blessants pour la Société et il estime que si elle réellement l'oeuvre de tous les médecins de Montbrison elle doit être insérée dans les journaux de la localité avec une réponse ad hoc.

Il trouve également arbitraire la prétention d'augmenter le prix des visites médicales pour l'année qui s'achève sans avis préalable et sans discussion avec la société et il estime que l'augmentation qui paraît juste ne peut avoir d'effet que pour l'année 1920. L'assemblée approuve le président...

Des discussions ont lieu. En 1921, le prix de la consultation passe à 10 F mais les *Ouvriers réunis* obtiennent 30 % de rabais. Cette année-là il est décidé que le sociétaire malade contribuera pour 2 F au paiement de chaque visite, une sorte de *ticket modérateur* avant l'heure.

Assistance aux funérailles des sociétaires décédés

L'assistance aux funérailles d'un sociétaire qui décède est aussi une question d'importance. Elle revient souvent dans les délibérations. Certains peuvent en être dispensés, comme les meuniers, boulangers, employés d'octroi et facteurs, en versant une cotisation supplémentaire de 5 F par an²⁵. Si le défunt est à jour de ses cotisations, la société doit être représentée, en corps, quel que soit le culte célébré, à ses funérailles. Le drap mortuaire de la société couvre le cercueil que l'on va chercher au domicile. Une forte délégation de mutualistes portant l'insigne se groupe derrière la bannière.

Une indemnité de 40 F est versée pour frais funéraires. Bien sûr, tous les membres ne participent pas également aux funérailles. Certains en sont empêchés par leur travail qu'ils ne peuvent quitter, d'autres - nombreux - laissent cette tâche à de plus dévoués qu'eux. Il faut mettre en place tout un système de tours de rôle, de contrôle avec visa à la sortie du cimetière et d'amendes pour éviter les abus. On envisage même, un moment, de rétribuer le porteur de la bannière qui, très lourde, exige un robuste porteur²⁶.

Cette lourde administration avec son cortège d'obligations multiples et de contrôles, entraîne fatalement l'installation d'un contentieux, - des petites choses - , entre les administrateurs et de nombreux sociétaires. C'est la faiblesse d'un système où l'on veut trop bien faire : ces formalités sont exaspérantes et, fréquemment, une source de malentendus et d'aigreurs.

Pendant, on peut affirmer que la société est gérée honnêtement et d'une manière rigoureuse. Tout est fait dans l'ordre et la clarté. Une commission de contrôle vérifie les comptes. Les registres de délibérations sont tenus en continuité parfaite et contrairement à ce qui se passe souvent dans des organisations semblables, après plusieurs dizaines d'années, aucun laisser-aller ne s'y insinue. En cela les *Ouvriers réunis* de Montbrison ont été exemplaires.

Devenir mutualiste : accepter des devoirs et bénéficier de quelques droits

On imagine mal aujourd'hui ce que représentait au début du siècle le fait d'adhérer à une société mutualiste. C'était un engagement important qui permettait d'entrer dans une groupe social nouveau fait de membres très divers sur le plan de la profession, de l'éducation, de la fortune et des convictions. S'instaurait alors un vrai compagnonnage. C'était beaucoup d'honneur et il fallait être travailleur, honnête et sobre et, en plus, posséder une bonne santé. Beaucoup de devoirs attendent le mutualiste : payer fidèlement la cotisation, assister aux assemblées, respecter les statuts et règlements, participer aux funérailles des autres sociétaires et, en tout lieu et en tout temps, être fier de sa société.

En compensation, le sociétaire pourra compter, en cas de malheur, sur quelques secours en argent et sur l'appui moral des autres mutualistes : "Tous pour un, un pour tous". Et quand il viendra à mourir, il aura des compagnons fidèles qui entoureront son cercueil. Fréquemment des sociétaires sont portés à *l'ordre du jour* de la mutuelle. Il s'agit de les montrer en exemple. Pour certains, c'est à cause d'une décoration qu'ils viennent d'obtenir. Ainsi en 1922, M. Pierre Dupin, président d'honneur des *Ouvriers réunis*, président de l'Union départementale de la Loire et vice-président de la Fédération départementale de la Mutualité française, promu chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, est-il chaudement félicité lors de l'assemblée du 5 février de la même année.

Pour d'autres, c'est simplement le fait qu'ils n'ont pas fait valoir leurs droits et ainsi ont permis à la société d'économiser ses fonds.

²⁵ Conseil d'administration du 7 juillet 1908.

²⁶ Le conseil d'administration du 14 novembre 1908 propose de payer 1 F ou 1,50 F le sociétaire qui accepterait de porter la bannière lors des funérailles de mutualiste. Les volontaires sont invités à se faire inscrire le jour de l'assemblée générale afin que le conseil fasse son choix.

Une allocation pour *payer le tabac* d'un mutualiste exemplaire

Le secrétaire aime relater dans ses comptes rendus des histoires édifiantes. Elles ont un rôle pédagogique pour tous les membres. Il faut combattre le chacun pour soi et la vertu doit, si possible, être récompensée. La scène se passe à l'assemblée générale du 8 juillet 1906, devant cent vingt personnes :

Avant de lever la séance M. le Président signale à l'Assemblée la présence de M. Coutenceau, un vieillard, qui pendant vingt ans, fut quoique modeste ouvrier, membre honoraire de la Société, et apporta fidèlement sa cotisation de six francs qu'il prélevait sur ses étrennes du jour de l'an.

Lorsque M. Coutenceau devint incapable de travailler, la Société pour l'exonérer de toute cotisation et le conserver quand même dans son sein le nomma membre honoraire perpétuel.

Aujourd'hui M. Coutenceau, de moins en moins valide, mérite davantage encore la sollicitude de ses années. M. le Président propose qu'en témoignage de reconnaissance pour son concours d'autrefois on lui procure quelques douceurs et qu'on lui alloue chaque mois une somme de un franc pour l'aider à payer son tabac.

A l'unanimité l'Assemblée ratifie la proposition... et vote un secours de douze francs par an, à prendre sur la Caisse Auxiliaire [celle qui est en partie financée par les amendes] à M. Coutenceau qui, très ému, se lève et remercie la Société. (registre des délibérations)

C'est beau comme une parabole ! Arsène Coutenceau meurt en 1912, après avoir bénéficié durant six années de cette modeste allocation.

Des assemblées générales très vivantes :

lieux privilégiés de vie démocratique

La vie de la société se manifeste encore par les assemblées générales (deux par an jusqu'en 1921, une seule ensuite). C'est le lieu privilégié de la vie démocratique où se retrouvent la plupart des membres.

La société est composée, nous l'avons dit, de deux sortes d'adhérents : les *membres honoraires* et les *membres participants*. Ils n'ont pas les mêmes droits. Leurs motivations et préoccupations sont bien différentes. De plus, ils n'appartiennent pas aux mêmes classes sociales, n'ont pas les mêmes revenus ni le même genre de vie.

Les *membres honoraires* appartiennent le plus souvent à la petite bourgeoisie, sont membres de professions libérales, fonctionnaires, commerçants ou artisans bien installés. Ils versent une cotisation, sans contrepartie autre que celle d'avoir la satisfaction de figurer sur les tablettes de la société. C'est certes un geste de solidarité mais il est bien ostensible et payé par la considération qu'il permet d'acquérir auprès de la société montbrisonnaise. Les noms des *Bienfaiteurs* sont inscrits au début du livret de chaque membre participant.

Les *membres participants* sont issus du peuple : maraîchers, vignerons, agriculteurs, ouvriers, petits employés, artisans ou commerçants... La mutualisation est pour eux une façon de combattre la

précarité de leur situation économique. Ils sont très attachés aux aspects financiers de l'institution et jaloux de leurs droits. On les comprend bien.

Il y a peu de points communs entre le président, notaire ou avoué, notable montbrisonnais, souvent homme politique local, et le simple mutualiste qui est jardinier, maçon ou maréchal-ferrant.

L'assemblée générale leur permet de se rencontrer et de dialoguer. Elle se déroule toujours dans la mairie de Montbrison, salle de la Chevalerie, le dimanche à *deux heures du soir* et dure de une heure trente à deux heures. L'assistance y est obligatoire pour les membres actifs sous peine d'amende. Un appel nominal est fait au début de la séance.²⁷ Il y a donc toujours une importante participation, de cent cinquante à deux personnes. L'ordre du jour, toujours le même, est strictement respecté :

- ◆ Lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente qui doit être approuvé,
- ◆ Allocution du président,
- ◆ Rappel des noms des sociétaires décédés depuis la dernière assemblée générale,
- ◆ Admissions de nouveaux membres honoraires,
- ◆ Admissions de nouveaux membres participants,
- ◆ Démissions et radiations,
- ◆ Compte rendu financier par le trésorier,
- ◆ Compte rendu moral par le secrétaire,
- ◆ Rapport de la commission de contrôle,
- ◆ Election des administrateurs,
- ◆ Questions diverses.

Ce sont les élections, pratiquement toujours à bulletins secrets et avec plusieurs candidats, et les questions diverses qui constituent la partie la plus intéressante de cet ordre du jour. Les assemblées sont animées, agitées avec parfois du *tumulte*. Les interventions peuvent être véhémentes. Les questions traitées sont très concrètes : ajustements de cotisations ou de tarifs, droits des uns et des autres. On y étale, parfois sans discrétion, des problèmes personnels, ce qui, aujourd'hui, nous gênerait beaucoup.

Pourtant reconnaissons qu'il s'agit bien d'un lieu d'expression populaire, d'un véritable exercice de la démocratie. Ces assemblées animées et pittoresques ont eu un rôle pédagogique. Elles apprenaient aux gens ordinaires des comportements indispensables à une vie démocratique : prendre la parole chacun à son tour, savoir s'écouter, admettre une opposition, respecter une décision prise à la majorité... Malgré leurs travers, elles ont contribué à la formation d'une partie des citoyens de la ville.

Le temps passant, la participation aux assemblées générales a fortement diminué, surtout à partir des années cinquante. Un formalisme étroit s'est installé. Les questions importantes n'ont plus été tranchées ni même vraiment discutées en leur sein. L'assemblée générale annuelle, avec cependant la même forme qu'autrefois, est alors seulement devenue une obligation inscrite dans les statuts, davantage un rite qu'une réunion vivante.

Quelques vieux mutualistes sont encore heureux de se retrouver autour du vin d'honneur en parlant du bon vieux temps où l'on payait des amendes si on avait oublié son insigne pour défiler derrière la bannière. Cependant, contrairement à de nombreuses petites mutuelles locales, depuis leur fondation (116 ans), les *Ouvriers réunis* de Montbrison n'ont jamais manqué d'organiser leur assemblée générale dans les formes.

²⁷ Cette pratique se perpétuera jusque dans les années soixante.

Maintien de l'ordre au cours des assemblées générales

La bonne marche des assemblées générales préoccupent le conseil d'administration qui, le 8 août 1910, après une réunion plus houleuse que d'habitude, délibère sur cette question :

M. Pit, syndic, rappelle le tumulte qui s'est produit à la dernière assemblée générale ; il serait d'avis que deux membres participants soient désignés pour maintenir l'ordre aux assemblées. M. le Président et M. Jay, trésorier, font ressortir qu'il est préférable que le respect de la discipline soit assuré par les syndics qui ont plus d'autorité auprès des sociétaires qu'un simple membre participant. Ce rôle leur est d'ailleurs dévolu par l'article 72 des statuts.

(registre des délibérations)

Et on en reste là²⁸.

Anniversaires, congrès, fêtes : moments de convivialité et signe d'unité pour le mouvement mutualiste

La première fête annuelle a lieu le 1^{er} avril 1883. Les mutualistes se retrouvent dans l'ancienne salle des élections de la sous-préfecture pour un banquet qui coûte trois francs par convive. Le choix même du lieu où se déroulent ces agapes est révélateur : la sous-préfecture. La jeune société mutualiste bénéficie, rappelons-le, de toute la bienveillance du pouvoir.

Nous avons déjà évoqué le trentième anniversaire de la société. Les suivants seront fêtés avec le même éclat et des manifestations similaires.

Le congrès mutualiste départemental se tient le 2 juillet 1922 à Montbrison. Il est préparé avec soin par les trois sociétés mutuelles de la ville : les *Ouvriers réunis*, la *Ruche* et l'*Union montbrisonnaise* en accord avec M. Pierre Dupin, président de l'Union départementale et ancien président des *Ouvriers réunis*. Le programme est classique :

8 h	réception des délégations des Sociétés,
8 h 1/2	vin d'honneur à l'orangerie du jardin public offert par la ville de Montbrison,
9 h	au théâtre municipal, assemblée générale annuelle de l'Union mutualiste, de la Loire, constitution d'une section pour l'arrondissement de Montbrison,
10 h	ouverture du congrès,
12 h 1/2	banquet servi sous le préau de l'école normale d'instituteurs,
15 h	défilé de toutes les délégations, visite au premier arbre de la Mutualité planté en France et distribution des médailles commémoratives du congrès à toutes les Sociétés précédées de leur bannière, drapeau ou fanion,
17 h	concert par la Lyre montbrisonnaise,
21 h	grand bal champêtre place de l'hôtel-de-ville.

Le conseil municipal vote une subvention exceptionnelle de 1 000 F : 500 F à verser au comité d'organisation et 500 F pour offrir le vin d'honneur et faire pavoiser les monuments publics et les boulevards. Une collecte chez les commerçants produit près de 3 000 F. Toutes les notabilités sont invitées et l'on attend au moins 400 délégués.

²⁸ Registre des délibérations du Conseil d'administration, 8 août 1909.

Nous sommes à l'âge d'or des congrès et fêtes mutualistes ! Outre l'aspect convivial, ces manifestations ont certainement un aspect éducatif. Ce sont des occasions, pour les dirigeants départementaux et locaux, de semer la bonne parole et de récompenser les mutualistes zélés avec un diplôme ou une médaille.

Pendant on peut se demander quel accueil reçoivent ces festivités de la part du simple sociétaire. Il y a, parfois, peu d'enthousiasme, faute probablement de moyens. Ainsi pour la conférence que doit prononcer M. Peillon le 2 avril 1912 à Montbrison est-on tout près de l'échec. Le théâtre municipal a été retenu et un banquet commandé à M. Gréa, l'hôtelier du Lion d'or au prix de 3,50 F par convive, *café et une bouteille de champagne pour cinq compris*. Le maire et le sous-préfet sont invités... Il ne manque que les mutualistes de base. Le président s'inquiète un peu : *des convocations ont été adressées à tous les Sociétaires avec un bulletin d'adhésion au banquet, mais il constate que ces adhésions n'arrivent pas et il estime qu'il serait peut-être nécessaire d'aller solliciter à domicile les membres participants pour les engager à assister au banquet en grand nombre afin de recevoir dignement les délégués de l'arrondissement...*²⁹

D'autres anniversaires et congrès marqueront, dans les décennies suivantes, la vie de la mutuelle n° 94. Finalement toutes ces manifestations avaient surtout pour finalité, au plan local et au plan départemental, de faire de la Mutualité une grande famille où tout le monde, au moins parmi les dirigeants, se connaissait. En ce sens elles ont renforcé l'unité et la cohésion du mouvement et préparé les rapprochements qui se produisent aujourd'hui.

Une figure de la mutualité montbrisonnaise

Pierre Gentil-Perret (1899-1993)

Le 27 février 1993 disparaissait Pierre Gentil-Perret, un vieux Montbrisonnais et une figure de la mutualité dans le Forez. Pierre Gentil-Perret était né le 15 août 1899 à Montbrison. Son père, un huissier, était lui-même, au début du siècle, l'un des premiers membres honoraires de la société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Montbrison. Pierre Gentil-Perret devient membre participant de la mutuelle en 1928. Il est élu syndic presque aussitôt. L'année suivante il devient secrétaire des *Ouvriers réunis*, fonction qu'il occupera pendant vingt-six ans, jusqu'en 1955 où il devient vice-président, laissant la place à Victor Peyrat. Il exerce cette charge pendant de longues années. En 1980, il est remplacé par Jean Grousseau. Jusqu'aux dernières années de sa vie, il assistait encore ponctuellement aux assemblées générales et était resté très attaché à sa mutuelle : soixante-cinq ans de fidélité !

²⁹ Procès-verbal du conseil d'administration du 23 mars 1911.

8 - Vers une grande mutuelle régionale : des *Ouvriers réunis de Montbrison à Loire Action Mutualiste*

L'évolution des effectifs

La société n°94 annonçait, dès sa fondation, deux cents membres. Les effectifs évolueront peu au cours des premières décennies, oscillant, jusqu'en 1930, autour de quatre cents membres. La scission de 1904 qui avait abouti à la formation d'une société concurrente (*L'Union montbrisonnaise*) ont fait reculer légèrement le nombre total d'adhérents, de même que les pertes de la Grande Guerre. La création des *Assurances sociales*, suivie après la seconde guerre mondiale de l'instauration progressive de la *Sécurité Sociale*, transforme profondément le rôle des mutuelles mais ne se traduit pas par une baisse du nombre des adhérents. D'autre part, la transformation des *Ouvriers réunis* en société familiale de secours mutuels (en 1956) fait pratiquement doubler les effectifs qui atteignent un plafond en 1977 :

Année	Nombre d'adhérents
1910	466
1920	402
1930	400
1937	457
1955	557
1977	884 (cartes familiales)

De 1977 à 1991, on observe une période de lent déclin. Les effectifs baissent régulièrement et, en conséquence, l'âge moyen des chefs de famille s'élève allant jusqu'à 60 ans en 1991.

1978	856	1985	710
1979	825	1986	721
1980	795	1987	748
1981	815	1988	718
1982	792	1989	692
1983	728	1990	645
1984	728	1991	616

Plusieurs causes contribuent à cette évolution défavorable. La crise économique latente développe le chômage, particulièrement celui des jeunes. Elle entraîne une instabilité dans l'emploi et des difficultés à payer des cotisations. Or celles-ci deviennent plus lourdes à cause des problèmes de la Sécurité Sociale qui rembourse moins les dépenses de santé. Parallèlement de nombreux contrats de groupe sont conclus au niveau des entreprises. Des mutualistes quittent donc les mutuelles locales pour y souscrire, le plus souvent par obligation.

De plus toutes les mutuelles ne sont pas sur un pied d'égalité. De grandes mutuelles professionnelles regroupent, pratiquement pour une vie entière, un grand nombre de mutualistes. Les petites mutuelles interprofessionnelles implantées localement, comme les *Ouvriers réunis* de Montbrison, ont des adhérents beaucoup moins nombreux et qui "bougent" beaucoup. Elles recrutent des jeunes et ont beaucoup d'anciens mais manquent cruellement d'adhérents dans la tranche d'âge de 30 à 50 ans. Enfin banques et assureurs concurrencent aussi les mutuelles.

Les rapprochements de mutuelles

Depuis 1970, un vaste mouvement de réorganisation de la mutualité s'est engagé. Il a déjà abouti, après beaucoup d'atermoiements, à des accords entre mutuelles ou groupes de mutuelles. Le

groupement *Loire Action Mutualiste*, qui fédère la plupart des mutuelles territoriales du sud du département de la Loire, s'est rapproché de la Mutuelle n° 901, dite *des anciens prisonniers* et constitue avec elle un groupe important : *Les mutuelles Présence*.

Cette évolution se prolonge sur le plan local par de nombreuses fusions de mutuelles. Pour la région montbrisonnaise, la mutuelle n° 94 est au centre de ces transformations. Dans le passé plusieurs fusions avaient déjà eu lieu : avant la guerre de 1914-1918, la vieille mutuelle des *jardiniers de Montbrison* avait fusionné les *Ouvriers réunis*. En 1959, la *Ruche montbrisonnaise*, mutuelle féminine, était absorbée. Elle n'avait, en effet, plus de raison d'être, la mutuelle n° 94 étant devenue société familiale depuis 1956. En 1971, c'est le tour de la mutuelle des *Sapeurs-pompiers de Montbrison* (n° 36).

Des contacts sont pris en 1972 pour une fusion des *Ouvriers réunis* et de l'*Union montbrisonnaise* mais n'aboutissent pas. Pourtant les deux mutuelles ont pratiquement les mêmes traditions et des objectifs identiques. Il semble que ce soit seulement la question du nom et du numéro de la nouvelle mutuelle qui ait fait échouer le rapprochement, chacun voulant conserver son appellation et son numéro d'ordre. D'autres tentatives auront encore lieu en 1992 notamment. Ces difficultés illustrent l'un des maux dont souffrent beaucoup de mutuelles locales : l'immobilisme, une "fossilisation". Elles ont certes fidèlement conservé les valeurs et les traditions de l'époque de leur fondation mais, au fil du temps, gagnées par la routine, elles sont devenues incapables de se renouveler.

Cependant, en 1975, les *Ouvriers réunis de Moingt* (n° 152) fusionnent avec les *Ouvriers réunis* de Montbrison. Mais le mouvement de modernisation et de rajeunissement commence vraiment en 1992. M. Jean-Pierre Barrière, cadre de Loire Action mutualiste chargé du réseau des mutuelles, suscite une série de rencontres entre les responsables des mutuelles locales du Montbrisonnais : *La Fraternelle de Champdieu* (n° 301), *L'Union Montbrisonnaise* (mutuelle n° 304), les *Ouvriers réunis de Savigneux* (n° 345), des *Travailleurs Réunis* de Saint-Romain-le-Puy (n° 443). Ces contacts aboutissent à la fusion, le 13 décembre 1993 de trois mutuelles : Les *Ouvriers réunis de Montbrison*, *la Fraternelle* de Champdieu et les *Ouvriers réunis de Savigneux*. La mutuelle s'appellera désormais *Action mutualiste du Montbrisonnais* (n° 94).

Ces fusions et une politique délibérée de mutualisation des jeunes font rapidement évoluer les effectifs qui passent de 616 chefs de famille en 1991 à 1 060 en 1996 :

Année	nombre de chefs de famille
1991	616
1992	865
1993	913
1994	969
1995	1024
1996	1060

Les regroupements continuent en 1997 avec l'absorption de la *Fraternelle de Luriecq* (n° 342) puis en 1998 de la *Famille Suyiquoise* (n° 483), des *Verriers et autres Veauchois* (n° 177) et de la *Fraternelle de Pralong* (n° 890). L'effectif passe alors de 1180 en 1997 à 1450 en 1998 (soit plus de 3 000 personnes protégées).

Ouvriers réunis de Moingt (n° 152)

Cette mutuelle fusionne avec *les Ouvriers Réunis* de Montbrison le 23 février 1975. Elle comptait 231 membres et son dernier président était M. Laurent Nourrisson. Il devient alors vice-président de la société n° 94. MM. Jean Drutel et Claudius Rochigneux sont désignés pour représenter les Moingtains au conseil d'administration

Fraternelle de Champdieu (n° 301)

Deux mutuelles sont créées à Champdieu au début du siècle :

- le 7 juillet 1902, les *Ouvriers réunis de Champdieu* (n° 294) dont le premier président est M. Antoine Pallandre, maire de Champdieu.

- le 9 août 1902, la *Société de Secours mutuels de Champdieu* (n° 301) dont le premier président est Henri Charvet, propriétaire du château de Vaugirard.

Très intelligemment les deux mutuelles fusionnent le 1^{er} janvier 1949 et donnent naissance à la *Fraternelle de Champdieu* (n° 301) dont le premier président est M. Roger Faure, maire de Champdieu.

Au moment de la fusion avec Montbrison, la *Fraternelle de Champdieu* compte 125 membres. Son bureau comprend : MM. Claude Arnaud, président, Paul Touly, vice-président, Georges Jacquet, secrétaire, Jean-Baptiste Brosse, secrétaire adjoint.

Ouvriers réunis de Savigneux (n° 345)

La société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Savigneux a été fondée le 27 mars 1904 avec un premier bureau composé de MM. Berger, maire de Savigneux, président d'honneur, M. Emile Plagneux, président, Jean Faure, vice-président, Mathieu Dusson, trésorier, Alphonse Coudière, secrétaire.

Au moment de sa fusion avec les *Ouvriers réunis de Montbrison*, elle comptait 112 membres. Son bureau était composé de MM. Honoré Décombe, président, Albert Spéry, vice-président, Mme Elise Varinard, trésorier, Mme Maryse Monier, secrétaire.

Fraternelle de Luriecq (n° 342)

La mutuelle n° 342, dite la *Fraternelle de Luriecq*, a été créée au début du siècle. Elle avait 77 membres lors de sa fusion avec la mutuelle n° 94. Son dernier président a été M. Georges Laborde.

Famille Suryquoise (n° 483)

La ville de Sury possédait plusieurs mutuelles locales. L'une d'entre elles, la mutuelle *Tous corps d'état réunis* avait été partiellement absorbée par la mutuelle n° 483 dite la *Famille Suryquoise*. Cette dernière fusionne en 1998 (assemblée générale du 7 mars 1998) avec la mutuelle n° 94. Elle compte alors 97 membres. Son dernier bureau comprend M. Fournier, président et M. Recorbet, trésorier.

Verriers et autres Veauchois (n° 177)

La mutuelle n° 177, dite des *Verriers et autres Veauchois* a été fondée en 1896. Elle comprenait 164 chefs de famille. Son dernier bureau comprenait MM. Marius Berger, président, Fernand Péchaire, secrétaire, M. Michel Bruel, trésorier.

Fraternelle de Pralong (n° 890)

La mutuelle n° 890, dite la *Fraternelle de Pralong*, avait, comme dernier président avant la fusion avec la mutuelle n° 94, M. Daniel Dérory. Elle comptait 22 chefs de famille.

Modernisation et rajeunissement : vers une grande mutuelle régionale

L'agence de *Loire Action Mutualiste* installée au 28 de la rue Tupinerie à Montbrison a rendu obsolète la tenue des permanences d'encaissement des cotisations qui avaient lieu traditionnellement le dimanche matin et où de longues files de mutualistes devaient attendre patiemment.

Des primes d'accueil pour les jeunes mutualistes âgés de moins de trente ans, des conditions particulières pour les étudiants et des facilités pour payer les cotisations ont permis ces dernières années un profond rajeunissement. Ainsi l'âge moyen des chefs de famille a diminué de près de dix ans ce qui est de bon augure pour l'avenir.

Un partenariat de la Mutuelle s'instaure avec plusieurs associations locales : *Terre d'Amitié* et l'*Association montbrisonnaise d'aide aux lépreux* pour la collecte de petit matériel médical et de médicaments non utilisés, avec la *Maison des Jeunes et de la Culture du Montbrisonnais* pour des actions de prévention.

Une nouvelle étape sera bientôt franchie avec la formation d'une grande mutuelle régionale. En effet une nouvelle mutuelle, n° 1007, dite *Loire Action Mutualiste* a été créée en octobre 1998. A terme, elle doit absorber la plupart des mutuelles locales des arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison. Seront alors formées, au niveau des secteurs géographiques, des "sections" de cette grande mutuelle régionale. La mutuelle n° 94, celles des anciens *Ouvriers réunis* de Montbrison, sera alors le noyau de la *section Forez*.

Nous devons, pour conclure, rendre hommage aux anciens mutualistes qui ont fait vivre la mutuelle n° 94 pendant plus d'un siècle. Leur long et patient travail se poursuit sous d'autres formes avec des structures adaptées au troisième millénaire. Le but reste le même : convaincre chacun de faire preuve de responsabilité et de solidarité afin de construire un monde plus juste et plus fraternel.

Dernier conseil d'administration de la mutuelle n ° 94

(1998)

Président d'honneur : Henri Chaperon

Président : Henri Champondard

Vice-présidents : Jean Grousson (administrateur de Loire Action Mutualiste, mutuelle n ° 1007), Georges Laborde (ancien président de la *Fraternelle de Luriecq*), Fernand Péchaire (ancien secrétaire des *Anciens verriers et autres Veauchois*)

Secrétaire : Joseph Barou,

Secrétaire adjointe : Jocelyne Roddier,

Trésorier : Paul Robert,

Trésorier adjoint : Raymond Chalayer

Administrateurs : Paul Bancel, Louis Bouchet, Daniel Champondard, Lucien Delacellery, Raymond Lacarelle, André Lombardin, Jacky Mazet, Victor Peyrat, Roger Pourréron, Antoine Roddier, Roger Viillard.

Administrateurs honoraires : Félicien Bayle, Jean-Baptiste Brosse, Pierre Gonnet, François Roche.

Les présidents successifs de la mutuelle n° 94

Georges Levet , polytechnicien, ingénieur des mines, député de la Loire, maire de Montbrison à deux reprises (de 1876 à 1879 et de 1882 à 1884), président fondateur,	1882-1900
Pierre Dupin , notaire,	1900-1910
Henri Vergoin , banquier à Montbrison,	1910-1913
Albert Langlade , notaire,	1913-1925
Henry Corsin , avoué,	(du 22 février au 15 mars) 1925 ³⁰
Claudius Rey , malteur,	1925-1931
Henry Corsin , avoué,	1931-1954
Pierre Vialla , avoué,	1954-1976
Joanny Guillaumin , assureur,	1976-1977
Marcel Mazet , entrepreneur,	1977-1982
Henri Chaperon , voyageur de commerce	1982-1987
Henri Champandard , cadre commercial,	1987-1998

³⁰ Lors de l'assemblée générale du 22 février 1925, M. Corsin, qui est absent, est élu président contre le président sortant Albert Langlade (140 votants, Corsin : 60 voix, Langlade : 55 voix, Rey : 17 voix). Tout le conseil d'administration démissionne. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1925, M. Corsin démissionne, le conseil d'administration retire sa démission collective et M. Rey est élu président (197 votants, M. Rey : 124 voix, M. Corsin : 54 voix, M. Langlade : 2 voix). Une nouvelle fois, ces péripéties démontrent que la société, sans être un champ clos de luttes politiques, est pourtant traversée de courants opposés.

Sources

1 - Archives de la mutuelle n°94 , essentiellement les registres suivants :

- *Registre des délibérations* de la Société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Montbrison 1882-1912.
- *Registre des délibérations* de la Société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Montbrison 1912-1984.
- *Registre des procès-verbaux des assemblées générales* 1984-1998.
- *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration* 1906-1923.
- *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration* 1923-1995.
- *Registre des procès-verbaux du conseil d'administration* 1995-1998.
- *Registre matricule des sociétaires* de la Société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Montbrison 1900-1987.
- *Registre des assemblées générales* de la Société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de Savigneux 1904-1992.
- *Opérations faites pour le compte de chaque retraité* de la Société de secours mutuels des *Ouvriers réunis* de la Commune de Montbrison (1903-1931).
- Carnet de mutualiste des *Ouvriers réunis de Montbrison* portant les statuts et le règlement intérieur (prêt de Jean Grousseau).
- Carnet de mutualiste de Marie Tardy (la *Ruche montbrisonnaise*) portant les statuts et le règlement intérieur, prêt de Jean Grousseau.

2 - Journaux : collection du *Journal de Montbrison* et du *Montbrisonnais* (archives de la Diana)

3 - Origines des sociétés de secours mutuels de Montbrison, Joseph Barou, article de *Village de Forez*, n°20, octobre 1984, p. 12-22.

4 - Illustrations :

couverture : bannière des *Ouvriers Réunis de Montbrison* (cliché J. Barou)

page : document Mutualité de la Loire

Remerciements

Nos sincères remerciements vont à tous ceux qui nous ont aidé à réaliser cette étude sur une mutuelle montbrisonnaise, particulièrement MM. Victor Peyrat, ancien secrétaire des ***Ouvriers réunis de Montbrison***, Jean Grousseau, vice-président d'***Action mutualiste du Montbrisonnais*** et administrateur de ***Loire Action Mutualiste***, Jean-Pierre Barrière, responsable du réseau mutualiste et Roger Fraisse, technicien audio-visuel, au groupe des mutuelles ***Présence***.

Table

Préface de Claude Latta	p. 3
1 - Les débuts de la mutualité	
De la confrérie à la société d'entraide fraternelle	p. 7
Proudon et le "mutuellisme"	p. 7
1852 : l'essor des sociétés mutualistes	p. 8
2 - La mutualité dans le département de la Loire au XIX^e siècle	
Les premières sociétés locales	p. 8
Des origines très diverses	p. 9
La situation en 1884	p. 9
Montbrison	p. 9
3 - Fondation des <i>Ouvriers réunis</i> de Montbrison (1882)	
Les <i>Ouvriers réunis</i>	p. 11
Des symboles de la vie associative : drap mortuaire et bannière	p. 12
Les premières années : persévérer	p. 13
Le vingtième anniversaire	p. 14
Les premières retraites	p. 15
4 - Création de la <i>Ruche montbrisonnaise</i> (1904)	
Une société féminine : <i>la Ruche montbrisonnaise</i>	p. 17
Sept candidates <i>pour un prix de vertu</i>	p. 17
5 - Création de l'<i>Union montbrisonnaise</i> (1907)	
Le début du siècle : un climat politique passionné	p. 19
L'assemblée générale du 13 janvier 1907	p. 20
Démission collective de sociétaires	p. 22
Création de l' <i>Union montbrisonnaise</i>	p. 22
6 - Les années difficiles	
1913 : trentième anniversaire	p. 23
Le budget de 1913	p. 24
La Grande Guerre	p. 24
Des <i>hommes au cœur généreux</i>	p. 25
7 - La vie de la mutuelle	
Une gestion tatillonne mais efficace	p. 26
Une obsession : éviter les abus	p. 27
Conventions avec les médecins et pharmaciens de la ville	p. 28
Assistance aux funérailles des sociétaires décédés	p. 30
Devenir mutualiste : des devoirs et quelques droits	p. 30
Des assemblées générales lieux privilégiés de vie démocratique	p. 31
Anniversaires, Congrès, fêtes : convivialité et signe d'unité	p. 33
8 - Vers une grande mutuelle régionale : des <i>Ouvriers réunis</i> de Montbrison à Loire Action Mutualiste	
L'évolution des effectifs	p. 35
Les rapprochements de mutuelles	p. 35
Modernisation et rajeunissement : vers une grande mutuelle régionale	p. 38

***Village de Forez*, bulletin d'histoire locale.**

Ce cahier d'histoire locale, publié avec le concours de ***Loire Action Mutualiste***, 10, rue Elisée-Reclus, 42029 Saint-Etienne Cedex, est un supplément au n° 75-76 de ***Village de Forez***

- Siège social (abonnements) : Centre Social de Montbrison, rue Puy-du-Rozeil, 42600 MONTBRISON.
- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou.
- Abonnement et diffusion : André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Pascal Chambon, Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Francis Goutorbe, André Guillot, Jean Guillot, Marie Grange, Mickaël Lathière, Philippe Pouzols, Pierre-Michel Therrat.

- Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 1998.
- Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.